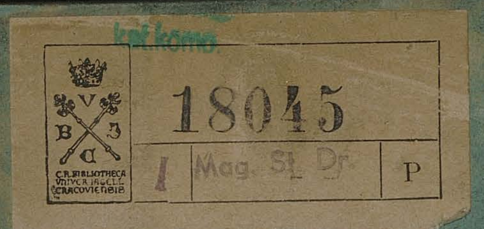

kat.komp.
18045
C.R. BIBLIOTHECA
UNIVER. JAGELL.
CRACOVIENSIS
I
Mag. St. Dr.
P

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS

DE POLOGNE,

Particulièrement à celle de 1794.

Par un Citoyen polonois.

A PARIS,

A la Librairie républicaine, rue Honoré, n°. 85, vis-à-vis la maison d'Aligre;

Et chez les marchands de Nouveautés

An III de la république une & indivisible.

Les différens mémoires qui composeront l'ensemble de cet ouvrage, seront publiés successivement & dans l'ordre naturel des événemens. Sans préciser l'époque de leur publication, on peut en assurer d'avance la célérité & l'exactitude.

ERRATA.

Corr. pag. 36 la lettre (*g*). L'indication de la note se trouvant répétée, il faudra prendre la lettre (*h*), & ainsi de suite jusqu'à la lettre (*r*) où l'ordre se trouve rétabli.



AVERTISSEMENT.

Le ſiècle actuel ne permet pas encore de tracer une hiſtoire définitive des révolutions humaines : raſſembler les différentes notions éparſes ſur leurs cauſes, leurs effets, leur accroiſſement ou leur décadence; montrer dans les choſes mêmes le bien à ſuivre & le mal à éviter ; tracer avec fidélité les faits, & traiter avec impartialité tous les individus qui y ont joué quelque rôle. Voilà ce que réclament à-la-fois la vérité & l'hiſtoire ; & voilà auſſi ce qu'on ſe propoſe de leur offrir dans cet ouvrage.

Les matériaux qui ont ſervi pour ſa rédaction ſont les différens écrits diplomatiques reſpectivement préſentés & publiés à Varſovie, Grodno, &c. Les bulletins des aſſemblées des diètes, les notes, les conférences miniſtérielles, & les négociations ſur les objets contenus dans les mémoires actuels, l'auteur s'étant trouvé ſur les lieux pendant la plus grande partie de ces négociations, l'ouvrage qu'il met au jour, eſt puiſé dans des circonſtances dont il a été témoin. La connoiſſance particulière des perſonnes dont il parle, celle de leurs vertus, leurs foibleſſes, leur caractère, leurs crimes, des motifs de leur

façon d'agir, & leurs vues particulières, grandes ou resserrées, lui a été d'un secours majeur au développement exact des circonstances de ce temps. Qui a manqué par foiblesse ou par bonne-foi, par perfidie ou par lâcheté? La chose elle-même l'indique.

Le moment actuel lui a paru convenable pour rendre cet ouvrage public. Il a cru, d'un côté, que la coalition des despotes, irrités contre les Polonois, de ce que par une guerre diversive ils avoient contribué d'une manière évidente aux désastres de leur dernière campagne contre les républicains français, voudroit voir la Pologne anéantie; & après s'être indemnisée par les ressources qu'elle peut y puiser, se ranimer, ou au moins se présenter sous un appareil plus important pour demander la paix à la France. Il voit de l'autre, que la république française, au moyen des succès éclatans de cette même campagne, s'approche avec une marche imposante vers cet instant où l'opinion générale de l'Europe, sur la paix, paroît être fondée sur la force & sur le développement même des circonstances politiques actuelles.

Observant d'une part la nation polonoise dans sa franche bravoure, mais dépourvue des ressources physiques, peu au fait des replis tortueux de la diplomatie, & par-là même facile à se laisser séduire; considérant de

l'autre la nation françaiſe dans ſa loyauté & ſa prépondérance, & par la force de ſes armes, au moment à dicter la paix à ſes ennemis; il eſt facile de prévoir que ces deux nations, dont l'une paroît déjà avoir atteint le faîte de ſa gloire, tandis que l'autre ſe trouve penchée ſur l'abîme de l'adverſité, ne ſont pas éloignées toutes les deux, quoique dans des circonſtances différentes, des occaſions qui doivent amener des négociations politiques entr'elles & les puiſſances coaliſées contre leur liberté & leur indépendance. Le terme de l'ouverture de celles-ci, ainſi que les conditions d'une paix éventuelle, pourroient mieux être déterminés par le calcul du degré de force, des eſpérances des principes, des préjugés & des erreurs mêmes des puiſſances belligérantes, que par le moyen de la connoiſſance exacte des ſecrets diplomatiques.

Il s'enſuit de-là que celui qui, ſans une analyſe préalable de toute cette eſpèce de données, ſolidement diſcutées & approfondies, haſarderoit de fixer le terme d'une paix prochaine, ou l'étendue de ſes clauſes; celui-là, dis-je, n'avanceroit que des réſultats vagues & gratuits. — Une pareille analyſe préſenteroit une matière trop ample pour pouvoir être traitée dans cet ouvrage, ſi même elle entroit dans ſon plan.

Mais puiſque la paix dont il s'agit, doit

avoir un terme précis, & que les conditions qu'elle suppose, devront nécessairement être discutées, il importe que ceux qui s'en occuperont, connoissent les individus avec qui ils auront à traiter, les motifs qui les font agir, les vues qui les dirigent; enfin leur façon de penser & d'agir, ainsi que leur caractère.

Voilà ce qui m'a engagé à rendre cet ouvrage public. Les Français y trouveront quelques données utiles, & les Polonois y puiseront quelques leçons instructives dans un tableau fidèle de leur malheureuse expérience. — Un détail exact des faits passés instruit mieux les nations sur ce qui leur reste à faire dans l'avenir, que des conseils qu'un individu pourroit leur donner d'après quelques circonstances inexactement saisies, éphémères ou partiellement discutées.

Cet ouvrage pourra encore être de quelque utilité pour rectifier les idées que l'on a pu se faire sur la Pologne, d'après les récits de voyageurs à connoissances superficielles, ou même d'après la lecture d'ouvrages dans le genre de la brochure intitulée: *Histoire de la prétendue révolution en Pologne en* 1791, par Mehée. L'auteur n'ayant pas assez vécu dans ce pays, & l'ayant encore moins étudié pour le connoître, ne s'étant pas d'ailleurs mis à portée de pouvoir exactement juger toutes les personnes dont il

parle dans sa prétendue histoire, n'a trouvé de meilleur moyen de faire valoir son pamphlet que par quelques facéties mordantes, par des insultes ou des calomnies auxquelles la conduite foible de quelques personnes dans le maniement des affaires publiques de ce temps-là pouvoit donner lieu, mais que la nation polonoise n'a nullement méritées. Il y tourne en ridicule quelques faits remarquables de la révolution de 1791, qu'ils n'a connus que du côté où ils pouvoient prêter à la malignité de son esprit assez délié, mais non assez juste pour lui sacrifier la raison & la vérité. Après avoir passé quelque temps en Russie, y ayant même été employé par le gouvernement russe, il s'est formé la plûpart de ces idées sur la Pologne, d'après les préjugés & les passions du cabinet de Pétersbourg, dont les fureurs contre la Pologne égalent sa perfidie & son machiavélisme. C'est aussi conformément aux vues de cette puissance que dans sa prétendue histoire il donne aux Polonois le beau conseil d'envisaget la constitution que la Russie leur avoit imposée en 1775, comme un effet du grand génie de Catherine, & de la préférer à celle de 1791 que la nation s'étoit donnée elle-même. Comme il faut prouver ce que l'on affirme, voici l'extrait de cette brochure imprimée chez Buisson, rue Haute-Feuille,

pag. 44. « Il eſt une *vérité* facile à démon-
» trer ; c'eſt que ſi jamais la Pologne a eu
» une forme de gouvernement, c'eſt celle
» qu'elle tenoit de la Ruſſie. » Et plus bas.
« On s'eſt demandé puérilement, quel
» *droit* avoit eu l'impératrice de Ruſſie *de*
» *donner* à la Pologne *un gouvernement ?*
» Elle les avoit tous, *car* elle avoit *celui*
» *des grands princes.* »

Il eſt ſurprenant ſans doute que dans une époque auſſi fameuſe que celle de l'année 1792, année mémorable par la chûte de la royauté en France, on ait pû, ſans vouloir juſtifier les procédés deſpotiques de la Ruſſie vis-à-vis de la Pologne, conteſter à une nation le droit de ſe conſtituer comme bon lui ſemble, ſans autre motif que parce que ce droit ſe trouve en oppoſition avec celui des *grands princes ;* & ſi l'auteur d'une pareille aſſertion n'a pas eu des vues perfides & contre les intérêts des peuples, du moins annonce-t-il des préjugés, une prédilection toute particulière pour les grands princes.

PREMIER MÉMOIRE.

NÉGOCIATIONS politiques du roi de Prusse & de Catherine de Russie, avec le gouvernement de Pologne, depuis l'année 1788 jusqu'au temps de la révolution actuelle.

AVIS PRÉLIMINAIRE.

L'OBJET principal que je me suis proposé dans la première partie de cet ouvrage, est d'avertir mes concitoyens, que fussent-ils même momentanément accablés par une force prépondérante des despotes leurs voisins, aucune négociation avec les perfides agresseurs de notre patrie, ne servira à consolider son indépendance, si nous ne parvenons pas à les réduire à l'impuissance de nous dicter des loix.

Celui qui proposeroit des négociations de paix avec la Prusse, la Russie ou l'empereur d'Allemagne, avant que le sol de sa patrie ne soit purgé de leurs satellites, celui-là ne pourroit être que l'ennemi de son pays, & complice de ses oppresseurs ; il se rendroit nécessairement l'instrument & l'apôtre, non pas d'un régime répu-

blicain, tel qu'il convient à la nation, & tel qu'elle le desire, mais d'un gouvernement que nos ennemis voudroient nous imposer, et qui ne favoriseroit que leurs intérêts aux dépens de ceux de tous les peuples.

Un pays conquis peut se reconquerir. Ses habitans, pour redevenir libres, n'ont qu'à agir, qu'à redévelopper leur énergie contre leurs tyrans. Mais un pays livré semble perdre, aussi bien dans l'opinion vulgaire que diplomatique, toute espèce de droit à son indépendance.

Quelle est donc la première alliance que les Polonois ne doivent cesser de desirer; qu'au contraire ils doivent cimenter par tous les moyens qui sont en leur faculté? C'est celle qui dans une nation réunit tous les individus par l'intérêt commun. La liberté générale, l'égalité des droits, doivent lui servir de bases. C'est alors que chacun ayant un égal intérêt à la défense de sa patrie, celle-ci comptera autant de soldats qu'elle contient d'hommes, et la guerre des Polonois sera alors celle d'une nation entière contre les satellites de quelques despotes.

Telle fut aussi la manière d'agir que les Polonois avoient adoptée; tels sont les auspices sous lesquels leur insurrection actuelle a commencé. Les calamités inséparables d'une guerre avec des barbares, n'ont pas peu contribué à rallentir un

développement raisonné de ces principes. Mais espérons que malgré tous les revers que nous avons essuyés, et que nos ennemis exagerent, soit par des mensonges payés, soit par des complaintes perfides, la guerre des Polonois contre leurs tyrans ne cessera pas de continuer; elle changera peut-être de mode, mais son but sera toujours le même, & aussi éternel que le peuple qui se l'est proposé.

L'expérience de la diète constituante de l'année 1791, nous indique les causes de notre chûte, & sur-tout en ce que ceux qui se trouvoient placés à la tête des affaires; au lieu de chercher la puissance de la nation dans la force intrinsèque de ses propres ressources, vouloient trouver son indépendance dans des négociations avec les cabinets étrangers; aussi jamais n'a-t-on pu se rappeller plus à propos cette maxime salutaire, que rien n'est plus dangereux que de confier à ses voisins la garde de sa maison.

Lorsque la Russie alluma chez nous le feu d'une guerre civile & étrangère dans l'année 1792, le roi de Prusse, notre prétendu allié, se donna-t-il la peine de l'éteindre? Non. Sa conduite envers les Polonois, ressemble à celle d'un homme qui, appellé au secours d'une maison en proie aux flammes, y vole les meubles les plus précieux, en chasse le propriétaire, & s'approprie jusqu'au

terrein où le malheureux incendié pouvoit encore espérer de rebâtir son domicile.

Mais, pourquoi chercherois-je à prouver par des comparaisons la perfidie des cabinets des rois, leurs procédés sont assez horribles par leur nature ; il suffira de jetter un coup-d'œil sur leurs effets pour inspirer aux hommes vertueux & aux nations non corrompues, toute l'indignation qu'ils méritent.

Le détail des négociations de la diète de Pologne, de 1788, ainsi que de celle de la faction de Grodno, de 1793, avec la Prusse & la Russie conjointement, avec un tableau abrégé, mais exact & fidele de la conduite de Frédéric-Guillaume & de ses complices, rempliront ce but.

PREMIÈRE PARTIE.

COMMENT *le roi de Prusse a-t-il coopéré à la réforme de la constitution imposée à la Pologne par la Russie, & à l'établissement de celle de 1791? — Son influence dans les procédés de la diète de 1788 envers la Russie. — Alliance défensive entre la Prusse & la Pologne, conclue le 29 mars 1790. — Le desir du roi de Prusse de s'approprier les villes de Dantzic & de Thorn. — Protestations du même pour en démentir les soupçons. — Médiation de l'Angleterre & de la Hollande, pour faire conclure entre la Pologne & la Prusse un traité de commerce basé sur la cession à cette dernière de Dantzic & de Thorn. — Causes de l'accélération de la constitution du 3 mai 1791. — L'électeur de Saxe & sa fille, déclarés successeurs au trône de Pologne. — Le roi de Prusse félicite sur cet objet la diète. — Traité de paix entre la Russie & la Porte ottomane. — Rupture de l'alliance défensive par le roi de Prusse. Suspension des séances de la diète. — Complot formé entre la Russie & les rebelles de Targowice. — Lâcheté & perfidie du roi de Pologne. Son accession à la rebellion de Tar-*

gowice. — Manœuvres de la Russie exercées contre les patriotes polonois réfugiés dans les pays ètrangers.

L'IMPÉRATRICE de Russie étant entrée en connivence avec Joseph II, empereur d'Allemagne, en 1786, pour déclarer la guerre aux Turcs, sentit le besoin de contracter une nouvelle alliance avec la Pologne, au moyen de laquelle elle pourroit s'assurer des magasins en Ukraine, et faciliter à ses troupes le passage aux frontières de la Turquie par le territoire polonois.

Depuis le commencement du règne de Stanislas, l'ambassadeur moscovite gouvernoit la Pologne comme les pro-consuls romains gouvernoient les provinces conquises ; mais l'objet de l'alliance desirée par la Russie dans le temps d'une guerre prochaine de la Turquie, exigeoient de sa part de traiter le gouvernement polonois d'une manière plus convenable à la dignité de cette nation.

Les propositions faites relativement à cette alliance réveillèrent l'envie du roi de Prusse contre la cour de Pétersbourg ; lorsque l'impératrice lui fit annoncer qu'elle vouloit faire une alliance défensive avec la Pologne, celui-ci lui fit témoigner par son ministre à Pétersbourg, qu'il

n'y consentiroit pas. Il fit annoncer le même mécontentement à Varsovie.

Trente mille hommes de l'armée prussienne reçurent ordre de marcher sur les frontières de la Pologne, pour en imposer à ceux qui oseroient appuyer les desseins de la Russie ; & le ministre prussien commença à s'expliquer ouvertement sur les intentions de sa cour. Il offroit une alliance de la part de son maître.

Quoique les Polonois eussent senti la nécessité de se tenir en garde contre ces insinuations, ils ne purent s'empêcher de voir que l'instant favorable de penser à la régénération & l'indépendance de leur patrie, n'étoit pas à négliger, d'autant plus que ne pouvant espérer, à cette époque, aucun appui du gouvernement français, dont le cabinet & les agens, également corrompus, ne savoient donner aux Polonois que les conseils lâches, *de ménager leurs oppresseurs*, &c. (*a*). Ils ont cru qu'il étoit de l'intérêt du roi de Prusse que la Pologne fût délivrée de la dépendance de la Russie; que voyant que celle-ci s'étoit entendue avec l'Autriche, il devoit se servir de tous ses moyens pour empêcher, par de nouvelles alliances, l'accroissement immense de ces deux monarchies. Ils observèrent qu'une alliance avec la cour de Berlin n'offroit pas autant de danger à la Pologne que celle avec la Russie, la Prusse n'étant pas

une puiſſance auſſi formidable; connoiſſant d'ailleurs l'attachement particulier du roi de Pruſſe à la perſonne de l'électeur de Saxe; recevant des marques authentiques de la bienveillance de ces deux cours par les témoignages de leurs miniſtres réſidans à Varſovie, ils ſe croyoient aſſurés que toutes les négociations ſe faiſoient de bonne-foi à Berlin, pour l'avantage de la Pologne; que le roi de Pruſſe coopérant à la conſolidation de l'indépendance d'une nation, recherchoit en elle une alliée néceſſaire, & l'électeur de Saxe une amie capable d'effectuer des vues également utiles à l'nn & à l'autre.

C'eſt par ces motifs & ſur ces baſes que le gouvernement polonois crut ne pouvoir rien faire de mieux que de ſe rapprocher du roi de Pruſſe.

A l'ouverture des ſéances de la diète de 1788, ainſi que pendant un intervalle conſidérable de temps, le roi de Pruſſe ſut parfaitement pallier ſa perfidie.

En effet, Guillaume aigri contre les deux cours impériales, qui, pour lors, mépriſoient ſa perſonne comme ſa puiſſance, qui pouſſoient ce mépris juſqu'à le rendre ridicule (*b*), & qui ne vouloient pas le faire participer aux avantages qu'elles ſe promettoient d'obtenir ſur la Porte ottomane, commença à ſe conduire vis-à-vis d'elles ſuivant les impulſions d'un amour-propre offenſé, & celles

de l'intérêt, qui ne lui permettoit pas d'envisager leur agrandissement respectif avec indifférence.

La première déclaration prussienne, présentée aux états assemblés de la diète, le 12 octobre 1788, prouve le dépit du roi de Prusse contre la Russie, & une opposition manifeste entre les intérêts russes & prussiens. — Après y avoir exposé à la diète que l'alliance demandée par la Russie, seroit non-seulement contraire aux intérêts de la Pologne, mais leur seroit absolument nuisible, le ministre de Prusse déclare que « ne voyant plus » dans le projet de cette alliance, qu'un projet » formé contre sa majesté, & celui d'entraîner » la république dans une guerre ouverte contre » les Turcs, & d'exposer, par une suite inévi- » table, à leurs incursions & hostilités, non- » seulement les états de la république, mais même » ceux de sa majesté prussienne, elle ne pourroit » pas se dispenser de prendre des mesures que la » prudence & sa propre conservation lui dicte- » roient, pour prévenir des desseins aussi dangé- » reux pour les deux états. »

Quoique les rois tâchent de pallier dans les actes diplomatiques, autant qu'il est possible, les expressions d'un amour-propre offensé, le dépit du roi de Prusse ne le fut pas assez dans la même déclaration. C'est là que pour déprécier la valeur des troupes russes & autrichiennes, il appelle celles

de la Turquie : *heureuſes dans le combat*. C'eſt là que lorſqu'il parle de l'influence moſcovite dans les affaires de Pologne, il la caractériſe *d'oppreſſion étrangère*. C'eſt là enfin, que pour exprimer le ſentiment d'ignominie dont ſe couvroient les partiſans ruſſes, il appelle *vrais patriotes & bons citoyens* ceux qu'il invite à ſe joindre à lui.

A peine la poſtérité croira-t-elle que ces propos euſſent été tenus par ce même individu qui, une année après, appelloit les deſſeins primitifs de la Ruſſie, *des vues ſalutaires* ; la réſiſtance à l'agreſſion moſcovite, *un pugillat opiniâtre du ſoi-diſant parti patriotique*, & ceux qu'il invoquoit contre la Ruſſie, au nom de bons citoyens, *intrigans de Pologne*.

L'empreſſement avec lequel le roi de Pruſſe animoit la diète à renverſer une conſtitution impoſée à la Pologne par la Ruſſie, ſe fait voir dans la ſeconde déclaration pruſſienne préſentée à la diète le 19 novembre de la même année.

Ayant appris que la diète, par un arrêté du 3 du même mois, avoit caſſé le département de guerre, faiſant partie du conſeil permanent (*c*), ce qui annonçoit une chûte prochaine de celui ci, le roi de Pruſſe ne manqua pas d'en témoigner ſa joie & ſon admiration, par l'organe de ſon miniſtre. — Voici la teneur de cette déclaration :

« Le roi a appris avec plaiſir que les illuſtres états,

» fideles à leurs justes principes, ont réglé dans
» la séance du 3 novembre, par une sanction publique, revêtue de toutes les formalités constitutionnelles, le commandement de leurs
» forces militaires, d'une manière qui, en assurant l'indépendance de la république, en écarte
» la possibilité d'abus despotiques & d'influence
» étrangère, dont tout autre arrangement auroit
» pu être susceptible. »

Mais ce qui doit étonner davantage, c'est que cet être versatile, non seulement approuvoit la condnite de la diète dans ses opérations, mais encore l'encourageoit à maintenir ses droits de souveraineté, que la garantie russe sembloit atténuer.

Dans la crainte que l'ambassadeur russe & ses partisans ne missent obstacle à l'anéantissement de l'ancienne forme de gouvernement, en alléguant la prétendue garantie, le roi de Prusse l'explique comme il l'entend, & comme elle doit être entendue. « Sa majesté croit pouvoir attendre
» de la prudence & de la fermeté éprouvées des
» états de la diète, qu'ils ne se laisseront pas détourner d'un arrangement qui fait tant d'honneurs à leur sage prévoyance, par l'allégation
» ou la présentation de quelque garantie particulière des anciennes constitutions; cette garantie ne pouvant pas empêcher la république

» de ne plus jamais améliorer la forme de son
» gouvernement, sur-tout après les abus qui s'y
» sont glissés récemment, & laquelle n'est pas
» même conforme aux stipulations primitives des
» traités de 1773, sur lesquels les garanties sont
» fondées, n'ayant été signée dans la diète de 1775,
» que par la seule puissance qui la réclame à
» présent. — Le roi n'en est pas moins disposé à
» remplir envers la sérénissime république, ses
» engagemens d'alliance & de garantie générale,
» sur-tout pour lui assurer son indépendance,
» sans vouloir d'ailleurs s'imiscer dans ses affaires
» intérieures, ni gêner la liberté de ses délibé-
» rations & de ses résolutions, laquelle il garantira
» plutôt de son mieux. »

Les Polonois gémissant depuis le commencement de ce siècle sous le joug de la Russie, croyoient voir leur sauveur dans la personne de Frédéric-Guillaume. Aussi les réponses de la diète aux notes précédentes, étoient-elles dictées par le sentiment d'égards que la bonne-foi du gouvernement de Pologne sembloit lui prescrire vis-à-vis de ce prétendu ami & allié.

Après lui avoir témoigné leur reconnoissance au sujet des assurances d'un bon voisinage & d'une amitié toujours plus constatée, les états assemblés lui répondirent « que, quant à l'alliance
» projettée avec la Russie, elle n'entroit nulle-

» ment dans le but de leur confédération (*d*). »
Quant aux éloges au sujet de la cassation du département de guerre, & de l'établissement à sa place d'une commission de guerre, ne dépendant que de la diète, ils l'assuroient, « que si l'établissement de cette commission s'étoit attiré les » témoignages flatteurs de sa majesté le roi de » Prusse, la continuation des travaux de la diète, » sur le même objet, établissoit que la diète dans » ses loix ultérieures, suivît non-seulement les » principes de son gouvernement libre & républicain, mais qu'elle y procédât en acquérant » journellement un esprit plus unanime. » Et quant à la définition de la garantie russe faite par le roi de Prusse, ils lui anonçoient, « que la » nation indisposée contre l'interprétation inusitée » & illimitée de la garantie de son gouvernement, » n'étend pas ses inquiétudes jusqu'à s'allarmer » sur une garantie conforme à son indépendance. »
Ils finissoient par l'encourager à persévérer dans la bonne-foi, & à la fermeté dans des vues aussi utiles à la république, espérant que « sa majesté » le roi de Prusse consolideroit à jamais la haute » opinion que la nation polonoise avoit conçue » de sa magnanimité & de son caractère, qui » réunissoit toujours à sa politique la plus saine » morale. »

Ce n'étoient pas seulement les déclarations

amicales de la part du roi de Prusse, mais ses procédés réels qui séduisoient la loyauté polonoise. Ses liaisons avec la Turquie & l'Angleterre indiquoient à la Pologne de vrais avantages, faute de meilleurs; & c'est aussi par suite de mesures convenues avec la cour de Berlin, que des ambassadeurs polonois furent expédiés dans les différentes cours de l'Europe, & particulièrement à Constantinople.

La Russie se préparant à la guerre contre les Turcs, formoit des magasins dans les provinces mérdionales de la Pologne, contre la volonté de cette nation. Le roi de Prusse requit, par son ministre à Pétersbourg, l'évacuation des troupes russes & de leurs magasins, appuyant par-là les sollicitations de la diète.

Le cabinet de Pétersbourg, pour empêcher la diète de Pologne de donner à la nation une constitution indépendante, & de l'arracher de son affreuse tutelle, allumoit les brandons de la discorde parmi le peuple de la religion grecque non-unie. Le roi de Prusse, d'un autre côté, se servit de tous les moyens de négociations ministérielles pour la décourager de la continuation d'un jeu sanglant & horrible, dans le même moment que la justice nationale poursuivoit les révoltés.

Les procédés de la diète étoient publics; mais comme les effets de la bienveillance manifestée

par le roi de Prusse à la nation polonoise, sembloient exiger des égards respectifs, tous les actes diplomatiques, toutes les relations extérieures, particulièrement celles avec la cour de Pétersbourg, furent confidentiellement communiquées à celle de Berlin, soit par des notes officielles, soit au moyen des conférences du comité des affaires étrangères avec le ministre prussien.

Il faut ajouter que ces conférences avec le ministre prussien, avoient pour témoin & en quelque sorte pour garant le ministre d'Angleterre résidant en Pologne. Celui-ci approuvoit par sa présence assidue & ses discours, les avis & les conseils du ministre de Prusse; ils donnoient tous les deux ensemble au comité, des renseignemens & des assurances sur la marche des affaires politiques de l'Europe, d'un grand projet d'une ligue puissante & fédérative qui, embrassant la Porte ottomane, la Prusse, l'Angleterre, la Hollande, & plusieurs princes du corps germanique, & les alliant par les chaînons des intérêts réciproques, arrêteroit les desseins orgueilleux des deux cours impériales.

Dans cet état des choses, le roi de Prusse, s'étant assuré vers la fin de l'année 1789, d'une part des dispositions de la Porte ottomane, à continuer la guerre contre la Russie, & de l'accroissement de son crédit, ainsi que de celui de

l'Angleterre dans le Divan, voyant de l'autre que la diète de Pologne, par des loix relatives aux impôts & à l'augmentation de l'armée, prouvoit un desir prononcé d'opérer la consolidation de l'indépendance nationale, renouvella avec ardeur les propositions d'une alliance défensive entre les deux états.

Le comité des affaires étrangères remit à l'assemblée de la diète, le procès-verbal des conférences qu'il avoit eu à ce sujet avec les ministres de Prusse & d'Angleterre. — Ces conférences avoient pour base principale, une lettre du roi de Prusse, par laquelle il assuroit la république de son inaltérable amitié pour elle, ajoutant qu'il étoit prêt à employer toutes ses forces pour la conservation *de son integrité*; qu'il désiroit enfin, au moyen d'une alliance défensive, se rendre garant de tout ce que la prospérité de la Pologne pourroit exiger, pourvu que la forme d'une constitution prochaine lui fût connue, & qu'à cet effet la diète en déterminât les bases.

Les expressions suivantes de cette lettre ne manquerent pas de frapper tous les esprits: « Mais » quand même l'alliance entre la Pologne & la » Prusse n'auroit pas lieu, la Pologne peut être » certaine que je ne l'abandonnerai pas; elle » peut mettre toute sa confiance dans mon ca- » ractère, dans ma façon de penser, enfin dans

la

» la connoissance de ce qui constitue mes plus » chers et véritables intérêts ».

Dans le même rapport le comité des affaires étrangères, annonça aux états de la diète, que le ministre prussien l'avoit assuré au nom de son maître, que celui-ci entrevoyoit de plus grands avantages politiques pour la Pologne, dans l'établissement d'un gouvernement vigoureux, qui lui garantît son existence politique, que dans l'établissement d'une armée de 300 mille hommes, dans un état d'anarchie; que le ministre anglois, après avoir préliminairement exposé que le salut de la république devoit être la loi suprême, avoit ajouté que les puissances contractantes, persuadées que l'organisation d'une forme de gouvernement exigeoit du temps, demandoient que les états de la diète en déterminassent seulement une première esquisse; qu'enfin, lorsque le comité eut demandé à ces ministres, s'ils désiroient que leurs idées & les conseils de leurs commettans, fussent rapportés aux états de la république, le ministre prussien avoit répondu : « Je crois que même, nous » avons droit de le demander, afin que nous » ainsi que nos cours, ne restent pas dans l'in- » certitude sur les prochaines destinées de la » Pologne ».

Il se trouvoit dans l'assemblée des députés qui s'opposoient à l'alliance avec le roi de Prusse;

mais les propositions de celui-ci, motivées par l'utilité publique, les condamnoient au silence. D'ailleurs, tous étoient persuadés que dans un choix d'allié, parmi les trois puissances voisines, on ne pouvoit plus convenablement s'attacher & s'unir par des liens d'amitié, qu'avec celle qui la première aidoit la nation à se donner un gouvernement & à redevenir puissante ; & tous unanimement recommandèrent au comité chargé, dès le commencement de la diète, du travail d'une forme de constitution, d'accélérer la rédaction de ses bases, & de les présenter aux états.

Le comité des affaires étrangères reçut en même temps l'ordre d'entrer en négociation avec la cour de Berlin, au sujet d'un traité d'alliance. On lui enjoignit en outre d'entamer des négociations pour un traité de commerce.

Les bases d'une nouvelle constitution furent bientôt apportées par le comité de constitution. La diète les sanctionna ; & les négociations pour les susdits traités d'alliance & de commerce ne tardèrent pas à être entamées.

On s'entendoit facilement sur les conditions du traité d'alliance ; mais la clause y ajoutée relativement à celui de commerce, entravoit le travail des plénipotentiaires, & en retardoit la conclusion.

La diète s'apperçut alors que le retard dans les négociations, au sujet du commerce, pouvoit

différer & même anéantir les effets d'une alliance, qu'il étoit urgent de cimenter avant l'explosion d'une guerre que la perfidie russe méditoit, & que la paix avec la Porte ottomane pouvoit amener. Pour attacher au plutôt le roi de Prusse à l'indépendance de la Pologne, on remit à un temps ultérieur le traité de commerce, en se contentant d'approuver celui d'alliance défensive conclu avec lui, le 29 mars 1790, d'après les conditions arrêtées par le comité des affaires étrangères.

L'article I & II de ce traité garantit aux deux parties contractantes « une amitié parfaite & une » possession tranquille des états, provinces & » villes de tout le territoire qu'elles possédoient au » moment de la conclusion du traité.

L'art. III assure que « dans le cas que l'une » des parties contractantes fût menacée d'une » attaque hostile, ou inquiétée dans quelques-» uns de ses états, droits, possessions ou intérêts, » ou de quelque manière que ce soit, l'autre s'en-» gage de la secourir, d'abord par de bons offices, » & si ceux-ci étoient sans effet, par les secours » militaires convenus & spécifiés dans ledit article.

Les art. IV & V portent que « dans le cas où » les secours stipulés ne seroient pas suffisans pour » la défense de la puissance requérante, la puis-» sance requise les augmentera suivant la néces-

» ſité. Les troupes qui ſeront fournies par la
» partie requiſe ſeront ſous le commandement
» du général qui commandera l'armée de la partie
» requérante.

Par l'article VII « les parties contractantes ſe
» réſervent la continuation des négociations d'un
» traité de commerce, ne le conſidérant pas comme
» une clauſe du traité d'alliance. »

Mais ce qui ſervira à prouver irrévocablement la perfidie du roi de Pruſſe, c'eſt l'article VI. Je l'inſère ici en entier. « Si quelque puiſſance
» étrangère vouloit, à titre d'actes & ſtipulations
» précédentes quelconques, ou de leur interpré-
» tation, s'attribuer le droit de ſe mêler des
» affaires internes de la république de Pologne,
» ou de ſes dépendances, en tel temps ou de
» quelque manière que ce ſoit, ſa majeſté le roi
» de Pruſſe s'emploiera d'abord par ſes bons offices
» les plus efficaces pour prévenir les hoſtilités par
» rapport à une pareille prétention ; mais ſi ces
» bons offices n'avoient pas leur effet, & que des
» hoſtilités réſulteroient à cette occaſion contre
» la Pologne, ſa majeſté le roi de Pruſſe, en
» reconnoiſſant ce cas comme celui de l'alliance,
» aſſiſtera la république ſelon la teneur de l'art. IV
» du préſent traité. »

Nous venons de remarquer, que de l'avis de la diète & du roi de Pruſſe, en conſéquence même d'une

clause du traité d'aillance, les négociations pour le traité de commerce devoient être continuées; & c'est autant pour reconnoître & rectifier les abus qui s'étoient glissés dans l'exécution du traité de commerce de 1775, que pour accélérer la conclusion d'un nouveau, qui, par des mesures plus exactement établies & observées, pût garantir les avantages réciproques des deux nations.

Lorsque dans les conférences qui s'ensuivirent, on demandoit de la part de la Pologne, au moins l'observation des clauses du traité de commerce de 1775, imposé entièrement par la force, & tout injurieux qu'il étoit; & en conséquence l'abolissement des entraves dans les transports sur terre des marchandises du côté de la Grande-Pologne, le ministre prussien se gardoit de dénier la justice de cette demande; mais il ajoutoit en même temps, que la levée de ces entraves étoit incompatible avec le système d'économie établi dans les états de la Silésie, & présentoit des difficultés au-dessus de la bonne volonté du roi.

Proposoit-on de la part de la Pologne un nouveau système de commerce, sur les bases d'une liberté indéfinie, le ministre prussien répondoit par le détail des pertes que pouvoit essuyer le fisc prussien, par la diminution des revenus du roi, & desquels il ne pouvoit être indemnisé que par la cession de Dantzic.

Cette dernière proposition parut être à tout bon citoyen une démarche intéressée de la part du roi de Prusse. L'ambassadeur russe & ses partisans ne manquèrent pas de profiter de l'impression qu'elle avoit faite. Ils la représentoient comme tendante à un envahissement violent du territoire polonois, & comme le préliminaire d'un nouveau partage.

Les murmures qu'effectivement elle avoit causés, déconcertèrent Frédéric-Guillaume. Occupé des préparatifs de négociations qui alloient se tenir à Reichenbach, il se promettoit qu'au moyen de certaines conventions avec la maison d'Autriche, il pourroit regagner à la Pologne une partie de la Gallicie, & d'en obtenir en récompense les villes de Dantzic & de Thorn. Ce fut encore un motif de différer les négociations relatives au traité de commerce avec la Pologne.

Dès-lors les opérations du cabinet de Berlin, enveloppées du mystère, firent naître différentes conjectures dans la capitale, dans l'assemblée de la diète & dans tout le pays. De-là les inquiétudes, les méfiances, les emportemens contre la cour de Berlin. De-là enfin, la décision des loix fondamentales accélérée, au nombre desquelles il en fut rendue une analogue aux circonstances du jour. La voici. « Le royaume de Pologne & » le grand duché de Lithuanie, avec toutes les » provinces, palatinats, terres, districts, fiefs,

» ainsi que *toutes les villes & ports qui en dépen-*
» *dent*, unis à jamais à la république par des traités
» solemnels & respectifs, doivent lui appartenir
» invariablement & dans leur entière union. Au-
» cune diète, ni qui que ce puisse être, ne sera
» autorisé d'échanger, encore moins de détacher
» du corps de la république, même en partie, *par*
» *échange ou cession*, aucune de ses dépendances. »

Cette loi, inutile pour une nation indépendante & régie par un gouvernement vigoureux, infructueuse pour une nation foible, servit de principal motif à la conduite versatile du roi de Prusse.

Mais si d'un côté il lui étoit avantageux d'être un allié intéressé de la Pologne, des plus grands intérêts encore lui défendoient de trahir ses engagemens.

Les conférences des cours de Pétersbourg & de Vienne avec le Divan, commençoient à devenir toujours plus marquantes, & sembloient accélérer la fin de la guerre. La Russie, une fois dégagée, pouvoit facilement conniver avec l'empereur pour la perte du roi de Prusse. Ce dernier devoit donc nécessairement ménager la Pologne.

Les conférences tenues à Reichenbach, relativement aux combinaisons du traité de paix avec la Porte ottomane, prouvent la position gênante où se trouvoit le cabinet de Berlin. L'empereur

y ayant obtenu une garantie des plus avantageuſes pour ſes intérêts, en ce que la paix avec la Porte devoit être fondée ſur un *ſtatu quo*, tel qu'il avoit exiſté avant la guerre, donnoit, quelques mois après, au congrès de Szyſtow des loix à la cour de Berlin & à celle de Saint-James, qui, avant ce temps, s'étoient promiſes de les lui dicter, & de diriger par-là les négociations avec la Porte ottomane (*e*). Catherine II mépriſoit également la médiation que ces deux cours vouloient employer pour terminer ſes différens avec le Sultan.

Ainſi, dans l'incertitude de ſes plans & des événemens d'une guerre qui pouvoit ſe prolonger, le roi de Pruſſe n'oſoit pas encore dévoiler la turpitude de ſa conduite perverſe; craignant au contraire que les propos répandus en Europe & ſur-tout en Pologne, ne détruiſent ſon crédit, & n'affoibliſſent des liens contractés avec cette nation, il tâcha ſoigneuſement de raſſurer la diète, ſur ſa bonne-foi & ſur la conſtance de ſon amitié envers la république.

Il s'étoit répandu une nouvelle, au commencement de l'année 1791, que le miniſtère de Berlin avoit propoſé à la cour de Vienne, d'étendre ſes poſſeſſions du côté de la Gallicie, ſi l'empereur vouloit donner ſon conſentement à la ceſſion de Thorn & de Dantzic, en faveur de la Pruſſe. Cette nouvelle étoit trop déſagréable à Frédéric-

Guillaume, pour qu'il ne tachât de l'étouffer par un démenti authentique. En effet, pour désavouer les intentions de participation au pilliage de la Pologne, intentions que l'on ne cessa de lui attribuer, il écrivit la lettre suivante à son chargé d'affaires Goltz, en lui enjoignant de la communiquer à la diète. — « Je ne peux pas assez » vous témoigner ma surprise de ce qu'une nou- » velle pareille ait pu être répandu avec tant » d'assurance en Pologne, & plus encore de ce » qu'on y ait pu donner la moindre créance à » des imputations de cette nature. Ma volonté » est que, sans perte de temps, vous devez dé- » savouer & démentir cette nouvelle, en dé- » clarant partout & dans toutes les occasions con- » venables, de la manière la plus solemnelle & » la plus positive, que ce n'est qu'une nouvelle » malicieusement inventée pour me compromettre » avec la diète, & pour exciter la méfiance de » la nation contre moi. Je peux défier, qui que » ce soit, de produire la moindre preuve, qu'il » se soit rien passé entre moi & la cour de » Vienne, qui autorise un pareil soupçon; & » loin qu'il ait été question entre moi & cette » cour d'un nouveau démembrement de la Po- » logne, je serois plutôt le premier à m'y op- » poser. Sa majesté le roi & la sérénissime ré- » publique de Pologne peuvent y compter, &

» me doivent la conviction que mon intention
» n'a été jamais de demander aucun sacrifice ;
» mais quand j'ai énoncé le desir de faire des
» arrangemens convenables, j'ai toujours mis
» pour base, qu'ils seroient agréables aux deux
» parties, & que l'équivalent seroit jugé juste
» & suffisant. — J'espère que cette déclaration,
» en rassurant les esprits, détruira un bruit qui
» porte atteinte à mon caractère personnel, autant
» qu'à mes principes & sentimens envers l'illustre
» nation polonoise. Vous ferez de votre côté
» des recherches ultérieures, pour approfondir
» la source d'où cette nouvelle peut être sortie ».

Cette déclaration du roi de Prusse pouvoit être sincère, quant aux nouvelles répandues au sujet des propositions faites à la cour de Vienne: l'envie cepandant de s'approprier Dantzic & Thorn ne cessoit de le ronger. Il ne s'agissoit seulement que des moyens & des formes pour obtenir ce butin sur la Pologne. Comme il ne lui paroissoit point convenable de s'ouvrir sur cet objet directement à la dière, il en remit le soin aux ministres d'Angleterre & de Hollande.

On se rapellera que, par le traité d'alliance, on s'étoit promis de procéder à la conclusion de celui de commerce; l'Angleterre & la Hollande y dévoient entrer comme parties contractantes; en conséquence les ministres de ces deux cours,

offrant à la république de Pologne leur alliance; développoient dans leur conférences avec le comité des affaires étrangères, les avantages qui pourroient en résulter pour la Pologne, ainsi que des autres liaisons politiques. Ils tâchoient de le convaincre, que des opérations commerciales entre leur pays & la Pologne, ne pourroient devenir libres, tant que la communication du commerce seroit gênée sur le territoire prussien; & pour faciliter cette communication par le pays du roi de Prusse, qui étoit le maître de tous les obstacles & entraves, il leur paroissoit que la cession de Dantzic, sous la garantie de leurs cours, seroit le moyen le plus convenable pour parvenir à ce but (*f*).

Les pouvoirs du comité ne s'étendoit pas jusqu'aux facultés de traiter des objets qui confondoient des stipulations de commerce avec la matière de l'intégrité du territoire de la république, garantie avant peu de temps par une loi fondamentale; ne voulant cependant pas rompre les négociations, ou donner à l'avidité du roi de Prusse un motif de chercher auprès des cabinets étrangers, des moyens de profiter aux dépens & en dépit de la république; il exposa à l'assemblée de la diète, tout le plan de conduite que l'on avoit tenue dans cette négociation. — La diète, après les plus vifs débats sur cet objet, dans la séance du 1er. avril 1791, chargea le comité de faire part

aux miniſtres anglois & hollandois, de l'arrêté pris d'après le rapport qui lui avoit été fait. Cet arrêté portoit : « que les états n'ayant rien décidé » ſur la ceſſion de Dantzic, ils enjoignoient au » comité de continuer les négociations entamées, » relativement aux liaiſons politiques & com» merciales ».

Cette réponſe de la diète fut conſidérée par leſdits miniſtres, comme une oppoſition à la baſe de leur négociation, c'eſt-à-dire, à la ceſſion de Dantzic, enſuite de quoi les négociations des cours ſoidiſantes médiatrices furent interrompues. —La politique ruſſe fut ſatisfaite d'avoir trouvé une circonſtance d'aigrir le roi de Pruſſe contre la diète polonoiſe. La cour de Pétersbourg qui, à Varſovie, faiſoit fomenter les eſprits contre l'avidité pruſſienne, ſuggéroit à Berlin les alimens de cette même avidité. Le comité des affaires étrangères avertiſſoit la diète, que le roi de Dannemarck encourageoit Frédéric-Guillaume, par ſa médiation, à ſe rapprocher de la Ruſſie, par l'appat d'un butin tout préparé ſur la Pologne. La déclaration de la cour de Dannemarck, communiquée le 8 du mois de mars 1791, aux cours d'Angleterre & de Pruſſe, fut citée à l'aſſemblée de la diète.—Les expreſſions entortillées (g) qu'elle contenoit, par qui ont-elles été dictées, à qui appartenoient-elles, que ſignifioient-elles? Tout

cela fournit une ample matière de discussion ; & il étoit difficile de ne pas s'appercevoir qu'elle étoit le fruit du machiavélisme russe.

Dans ce temps même, les ministres polonois, résidant près les différentes cours, rapportoient à la diète, des renseignemens qui persuadoient du dessein qu'avoient la Russie & le roi de Prusse, d'un nouveau partage du territoire polonois.

L'effet de cet avis du comité, fut l'accélération de la constitution, dite du 3 mai, constitution incomplette à bien des égards, comme l'expérience l'a démontré depuis, mais qui cependant donnoit à la Pologne un gouvernement plus régulier, dont ce pays ait joui depuis l'origine de son existance politique.

C'est un malheur inséparable de l'humanité, qu'aucune société politique ne peut s'organiser sagement, avant d'avoir essuyé des calamités qu'y introduisent naturellement les préjugés & les passions humaines.

Les auteurs de cette constitution, convaincus peut-être qu'elle ne procureroit pas à la nation cette force & cette consistance intrinsèque, que le sentiment individuel d'une félicité commune sait faire germer & maintenir, entreprirent de chercher cette force dans des relations extérieures.— Tour-à-tour refusés ou trahis, & ne sachant où porter leur confiance, l'électeur de Saxe, un des plus

puissanr princes d'Allemagne, considéré en Europe par ses liens de famille avec les principaux membres du corps germanique, leur sembloit par l'acceptation de la couronne de Pologne, pouvoir augmenter cette force que l'on auroit dû puiser dans la nation elle-même. Sa nomination au trône de Pologne ainsi que celle de sa famille, devint donc une des principales opérations de cette diète.

Quel fut l'effet de cette démarche sur l'esprit de Frédéric-Guillaume ? C'est ce qui s'éclaircira au mieux par son propre aveu émis solemnellement, & contenu dans une note du comte Goltz, chargé alors des affaires de Prusse, présentée le 17 mai 1791, au comité des affaires étrangères, pour être soumise à la diète, avec une lettre que lui avoit écrite le roi de Prusse en ces termes : « J'ai reçu votre dépêche, en date du 3 mai, » avec un supplément qui me fait part d'une » nouvelle bien importante ; que la diète de » Pologne a proclamé l'électeur de Saxe, suc- » cesseur éventuel au trône de Pologne, en as- » surant ladite succession à ses descendans mâles, » & à défaut de ceux-ci, à la princesse sa fille » & à son époux futur, que l'électeur de concert » avec les états de Pologne lui aura choisi. Ensuite » d'un penchant très-amical qui m'a toujours » dirigé pour coopérer à la prospérité de la répu-

» blique, ainsi qu'à *consolider sa nouvelle constitution*, penchant dont je n'ai cessé de donner des preuves qui pouvoient dépendre de moi; j'admire & j'applaudis à *cette démarche importante* que la nation a faite, & que j'envisage comme essentielle à consolider son bonheur. La nouvelle que je viens d'en recevoir, m'est d'autant plus agréable, que je suis attaché par des liens d'amitié à ce prince vertueux, destiné à rendre la Pologne heureuse, & que sa maison jouit avec la mienne des liaisons d'un bon voisinage & de la plus intime union. Je suis persuadé que ce choix de la république affermira à jamais cette *harmonie* & cette étroite intelligence entre elle & moi; je vous recommande de déclarer de la manière la plus solemnelle, mes félicitations sincères au roi, aux maréchaux de la diète & à tous ceux qui ont contribué à une œuvre aussi importante &c. »

L'invitation de l'électeur de Saxe au trône de Pologne, aigrissoit Catherine II; & il paroît surprenant que le roi de Prusse, qui pour lors avoit déjà reçu la promesse d'un appui pour partager la Pologne, s'opposoit au dessein d'intimider le peureux électeur, & de le faire renoncer par-là au trône de Pologne. La position politique de Frédéric-Guillaume, relativement aux autres puis-

ſances de l'Europe, explique cependant aſſez clairement cette conduite énigmatique.

La propoſition danoiſe, quoique attrayante en apparence ne pouvoit être développée & connue dans ſes détails, & d'autant moins concertée dans ce court intervalle de temps.—Le miniſtère anglois irrité par l'influence de Catherine dans les affaires parlementaires par le parti d'oppoſition, n'étoit pas porté ſans des motifs évidens à contrecarrer les deſſeins de la Ruſſie. — Le changement du gouvernement de la Pologne, pouvoit fournir à la Ruſſie même, l'idée d'unir les intérêts des deux nations, & d'une vengeance perſonnelle contre le roi de Pruſſe. — En France une conſtitution monarchique qui exiſtoit oncore, ne prêtoit pas de motifs aſſez déterminés aux deſpotes, depuis en fureur, pour tourner leurs armes contre la nation françaiſe. —En Turquie le Viſir Jouſuph Bacha, faiſoit encore de vigouteux préparatifs pour continuer la guerre contre la Ruſſie. — Il convenoit donc au roi de Pruſſe, non-ſeulement par des paroles, mais encore par une conduite ſoutenue, de faire l'ami de la république de Pologne, & de la maiſon de Saxe, devant s'allier plus étroitement avec elles.

L'entrevue de Frédéric-Guillaume & de l'empereur Léopold à Pilnitz, au mois d'août, ainſi que

que les conférences secrettes, tenues après à Vienne, entre cette cour & celle de Berlin, qui devoient tendre à consolider le gouvernement & la constitution de Pologne, doivent être considérées comme des résultats d'un calcul politique, mal combiné par le cabinet prussien.

Au commencement de l'année 1792, le traité de paix avec la Russie & la Porte fut conclu; les conditions en étoient bien éloignées du *status quo*, à l'établissement duquel devoient tendre les soins & l'entremise des cours de Berlin & de Londres. Le projet de la coalition contre la nation française, fut consommé, & ce n'est qu'alors que le roi de Prusse sacrifia la Pologne, & l'alliance contractée avec elle à la prétendue tutelle de la Czarine sur ce pays, ou pour mieux dire à sa vengeance, comme nous le developperons plus amplement dans la suite de cet ouvrage.

A peine la guerre avec les Turcs fut-elle terminée, que la Russie se détermina à tourner toutes ses forces contre les Polonois.

Les nouvelles qui arrivoient à Varsovie, soit de Pétersbourg, soit des différentes autres contrées de la Russie, avertirent le gouvernement polonois d'une invasion prochaine des troupes russes.

La diète commença à entreprendre des moyens de défense. Par une loi du 16 avril 1792, elle

conféra au roi des pouvoirs plus étendus, présumant qu'en les concentrant entre les mains d'un seul, elle s'assureroit de plus d'activité & de vigeur dans les opérations militaires. On confia donc au foible Stanislas, la direction de la force armée; on lui permit de faire un emprunt de plusieurs millions de florins de Pologne en Hollande, pour les besoins de la guerre. Avant que cette loi, sous le titre *de préparatifs de guerre* fut portée, le ministre prussien, demandé par le roi & le maréchal Malachowski, quelles démarches il convenoit à la diète de faire dans la circonstance d'un péril aussi imminent, renouvella ses assurances. — « Qu'il » n'étoit pas croyable que les Russes dussent en- » vahir le territoire de la république; mais qu'il » étoit possible que sous un dehors amical & » sous celui de protecteurs des mécontens, ils » s'approcheroient de ses frontières. Il ajouta » qu'il appartenoit aux Polonois d'aviser à leur » propre destinée, & d'intéresser par-là effica- » cement à leur sort les autres puissances, vu » que les moyens qu'emploieroit la Pologne, » dirigeroient l'appui qu'elle en pouvoit desirer ».

C'est avec une frauduleuse précaution, que le ministre prussien évitoit depuis quelque temps des explications par écrit; & la réponse ci-dessus, ne satisfaisoit pas du tout à la question: comment

le roi de Pruſſe enviſageroit l'agreſſion moſcovite ?

Pour obvier à ce que l'arrêté ſur des *préparatifs à la guerre* ne fût interprêté, comme un deſſein d'agreſſion de la part des Polonais, on en fit une communication officielle à tous les miniſtres étrangers, réſidant à Varſovie, accompagnée des explications analogues aux circonſtances qui l'avoient motivée, & particulièrement au miniſtre de Pruſſe, par une note en date du 19 avril; c'eſt ce qui l'engagea à s'expliquer plus clairement : ſa réponſe différée juſqu'au 4 mai, étoit tout à fait oppoſée à la teneur des précédentes ; elle portoit : — « Que » le roi ſon maître avoit reçu cette commu- » nication comme une marque d'attention de la » part du roi & de la république de Pologne ; » mais qu'en même temps il lui avoit ordonné » de déclarer qu'il ne pouvoit nullement prendre » en conſidération les plans dont la diète s'oc- » cupoit ».

La déclaration de guerre de la part de la Ruſſie, rendue publique le 18 mai 1792, prouva évidemment que les Ruſſes n'avoient d'autres motifs d'entrer en Pologne, que l'offenſe de la Czarine, de ce que la nation avoit renoncé à la garantie d'un gouvernement impoſé par elle, ainſi que parce que la diète légitime avoit établi, ſans ſon conſentement, une conſtitution qui lui paroiſſoit

la plus convenable, & que la nation avoit acceptée.

L'alliance défensive, contractée avec le roi de Prusse, donna pour lors à la diète le droit de réclamer son secours. Les états firent communiquer le 25 mai à la cour de Berlin la déclaration russe, & lui exposerent que la menace y contenue, de faire entrer les troupes moscovites sur le territoire de la république, étant dejà effectuée, elle obligeoit le gouvernement polonois de demander les secours que le traité d'alliance lui accordoit.

Le ministre prussien, Lucchesini, répondit à cette réquisition par une note provisoire, où il déclara, « qu'en attendant les ordres ultérieurs de » sa cour, relativement à ce qui faisoit le sujet de » la note que le gouvernement polonois lui avoit » remise, il croyoit devoir rappeller au ministre » des affaires étrangères la teneur de celle qu'il » avoit présentée le 4 mai, de même que les » déclarations verbales (*g*), renouvellées par lui » au chancelier, aux maréchaux de la diète & » aux membres du conseil de surveillance, ainsi » qu'à ceux composant la diète. » En ajoutant à ce verbiage une perfidie personnelle & une effronterie qui lui étoit ordinaire; il finissoit par dire, « que ces deux démarches parfaitement con- » formes à son langage officiel depuis son retour

» de Szystow à Varsovie, & après la révolution » opérée le 3 mai 1791, étoient une nouvelle » preuve de la probité reconnue du roi de Prusse, » qui ne vouloit pas que la nation polonoise » ignorât ses sentimens envers elle, & ses solli- » citudes, la voyant dans l'état critique où elle » se trouvoit (*h*). »

C'est au moyen de ce charlatanisme le plus déhonté, que Lucchesini prétendoit pouvoir annuller les engagemens solemnellement contractés par le roi son maître vis-à-vis la nation polonoise.

Sur ces entrefaites les troupes russes avoient déjà franchi les frontières, & combattoient avec l'armée polonoise. Par une suite de faux calculs & de trop de confiance dans les intentions de Stanislas, on limita la diète. — D'un autre côté le gouvernement de Pologne, composé de quelques traîtres repentans, ou de personnes de bonne-foi, mais ignorant pour la plûpart les manœuvres diplomatiques, ne pouvoit pas admettre facilement que Frédéric-Guillaume pût avouer ou adhérer aux procédés machiavéliques de Lucchesini. Ignace Potocki fut envoyé à Berlin. Il crut qu'en rappellant au roi de Prusse toutes ses déclarations amicales faites consécutivement à la diète assemblée, l'alliance qu'il avoit signée, & enfin toutes

ſes propres démarches contre la Ruſſie depuis le commencement de la diète, il parviendroit à engager cet allié à faire honneur à ſes engagemens; mais tous les ſoins d'Ignace Potocki furent inutiles; il trouva Frédéric-Guillaume perfidement décidé à reſter parjure, & ſe gardant, avec opiniâtreté, de démentir les procédés de l'italien Luccheſini. Auſſi Ignace Potocki ne rapporta-t-il à Varſovie que la conviction dece que Frédéric-Guillaume ne valoit pas mieux que ſon miniſtre.

Tandis que Potocki négocioit à Berlin, Staniſlas négocioit à Pétersbourg. Ce n'étoit pas la conſervation de l'intégrité du territoire polonois, ni le maintien d'une conſtitution acceptée par la nation, & qu'il avoit juré de défendre, qui le faiſoit agir, c'eſt la perte de la couronne que Catherine avoit miſe ſur ſa tête, qu'il redoutoit. Les citoyens de toutes les claſſes le preſſoient de continuer la guerre & de repouſſer vigoureuſement l'agreſſion moſcovite. Ils dépoſoient entre ſes mains des dons patriotiques en argent, en chevaux, &c.; on lui préſentoit des ſoldats que le patriotiſme avoit nouvellement armés; enfin, exceptés quelques grands criminels, dévoués à la Ruſſie, tels que Felix Potocki, Severin Rzewouski, Branicki, les deux frères Koſſakowshi, Ozarowski, Ankwic,

toute la nation conjuroit Staniſlas de ſe rendre au camp. Il raſſuroit ceux qui l'y engageoient, en leur répondant, « que ce n'étoit pas contre la
» Pologne que l'impératrice de Ruſſie étoit irri-
» tée, mais contre le roi de Pruſſe, dont elle
» avoit juré la perte; qu'elle renonceroit à la
» guerre avec la Pologne, dès qu'elle verroit que
» la nation veut s'entendre amicalement avec
» elle; qu'au reſte il valoit mieux continuer la
» guerre avec la plume qu'avec l'épée. »—Souvent il ſembloit s'occuper avec la plus grande diligence des préparatifs de ſon départ; mais ce n'étoit que pour tromper le peuple. Toujours dans l'attente de nouvelles favorables de Pétersbourg, il ne donnoit d'autres ordres aux troupes polonoiſes que ceux de battre en retraite. Lorſque, par ce moyen, les ruſſes s'étoient approchés de quelques lieues de Varſovie, il reçut une lettre de la main de la Czarine, par laquelle elle lui déclaroit qu'elle ne lui pardonnera pas d'avoir trompé ſes eſpérances, qu'après qu'il ſe ſeroit joint aux fédérés de Targowice, qui étoient à la tête des troupes ruſſes pour anéantir la conſtitution du 3 mai. Staniſlas n'eut rien de plus preſſé que d'employer, pour perdre la patrie, les pouvoirs que la diète lui avoit attribués pour la défenſe du pays, au lieu de tourner les forces nationales contre ſes vrais en-

nemis, il les sacrifia en ordonnant à l'armée excédée de fatigues par des marches & contremarches forcées, privée de munitions, sous prétexte d'une armistice, de déposer les armes.

Les Russes arrivèrent alors à Varsovie comme des troupes amies & alliées. Stanislas se crut être plus en sûreté au milieu des satellites étrangers qu'au sein de ses concitoyens. Que fit il ? Il accéda à l'acte des traîtres à la patrie, pour persécuter les auteurs de la constitution du 3 mai. Après l'anéantissement de celle-ci, l'armée, le trésor public & toutes les parties de l'administration nationale retournèrent dans les mains des valets moscovites; & cette partie de bons citoyens que le roi de Prusse avoit trahie, & que celui de Pologne avoit abandonnée, n'eut à choisir qu'entre la honte de se rendre prisonnière des Russes, pour être envoyée dans les déserts de Sibérie, ou la douleur de se réfugier dans l'étranger.

Les uns se dispersèrent dans les différentes contrées de l'Europe, se flattant de trouver des secours pour une nation aussi indignement trompée. D'autres, cachés au fond des provinces, se promettoient de travailler en silence à la préparer pour oser se relever par sa propre énergie, ou s'ensevelir sous ses ruines.

La Czarine, en attendant, exerçoit son empire

ſur la Pologne, au moyen de la protection qu'elle accordoit aux rébelles, les appellant du nom de confédérés de Targowice, pour atténuer l'horreur qu'inſpiroit celui de conjurés de Pétersbourg.

A la place d'une adminiſtration ſagement diſtribuée par la conſtitution du 3 mai, l'anarchie la plus affreuſe fut introduite en Pologne.

Les citoyens réfugiés dans l'étranger, ſe mirent ſous la ſauve-garde, les uns des gouvernemens monarchiques, les autres ſous celle des gouvernemens libres. La Czarine, par ſes agens ſecrets & publics, ſut atteindre & les uns & les autres. On imputoit à ceux qui s'étoient réfugiés en Allemagne, qu'ils étoient les fauteurs & les propagandiſtes du ſyſtême dangereux, appellé pour lors en Europe, ſyſtême des Jacobins; & à ceux qui vivoient ſous les gouvernemens libres, qu'ils étoient vendus au roi de Pruſſe, & dévoués aux principes de monarchie. Chicanant ainſi les uns & les autres, par des motifs oppoſés, qui cependant partoient tous d'une ſource de vengeance habituelle aux deſpotes, elle aigriſſoit contre eux, en même temps les rois & les peuples, en couvrant d'opprobre & d'ignominie cette même nation, qui bientôt devoit devenir la proie de ſon inſatiable avidité.

Mais les événemens ont clairement fait voir

les véritables vues de Catherine. La preuve la plus sensible de ses desseins perfides, c'est le partage de la Pologne, suite d'une connivence avec le roi de Prusse & les puissances qui jusqu'aujourd'hui font la guerre à la liberté. C'est ce qui nous reste à développer dans la seconde partie de cet ouvrage.

SECONDE PARTIE.

LIAISON du roi de Prusse Frédéric-Guillaume avec l'empereur d'Allemagne Léopold. — Négociation entamée à Vienne, à l'effet de garantir l'indépendance de la Pologne. — Mort de Léopold. — Changement de système dans les cabinets de Vienne & de Berlin. — L'exécution du démembrement de la Pologne, ajournée au temps de la pacification générale en Europe. — Entrée des troupes prussiennes en Champagne. — Congrès déterminé à Luxembourg. — Défaites des armées coalisées. — Conférences de Verdun. — Assentiment de l'empereur d'Allemagne au démembrement de la Pologne par la Russie & la Prusse. — Bruits répandus sur l'entrée des troupes prussiennes dans la Grande-Pologne, démentis par une note de Buhholtz, ministre prussien à Varsovie. — Motifs de l'entrée des troupes prussiennes en Pologne. — Arrivée de Sievers, ambassadeur russe à Grodno. — Mesures des fédérés de Targowice pour la défense du territoire polonois contre le roi de Prusse. — Convocation d'un arrière-ban. — Ordre de Sievres de rétracter les universaux expédiés à cet effet. — Esprit public en Pologne. — Ordre de St.-Pétersbourg, envoyé à Sievers pour se concerter avec le ministre prus-

sien, par rapport au partage de la Pologne. Déclaration simultanée de ces deux cours, développant les causes du partage de ee pays.—Les chefs des fédérés de Targowice abandonnés par la Russie.—Formation d'une diète à Grodno. —Traité de cession du territoire envahi par la Russie.—Avis de Stanislas sur cet objet.—Traité pareil demandé par le roi de Prusse.—Discussion de la diète à ce sujet.—Parité de voix résolue par Stanislas.—Pacte de dépendance nationale de la Russie, décrétée par la diète de Grodno, sous le titre de traité d'alliance, stipulant la soumission de la diplomatie polonaise à celle de la Russie.—Décret sur la réduction de l'armée polonoise.—Fin de la diète de Grodno. —Idées écloses par suite de cet ordre de choses dans l'esprit de la noblesse de Pologne.

Le dernier partage de la Pologne, ne doit pas être considéré comme un simple assouvissement de l'avidité russe & prussienne; mais aussi comme une récompense destinée au roi de Prusse, pour les frais de la guerre contre la nation française.

Cette raison nous conduit nécessairement au développement des événemens qui lui applanirent les moyens de commettre cette agression

Nous connoîtrons encore par-là les complices & les participans à ce complot royal, qui a servi

à engloutir tout un pays; & nous ſaurons en même temps au juſte, la part qu'y a pris la maiſon d'Autriche.

L'empereur Léopold par ſon naturel ainſi que ſes principes, étoit connu pour un ami de la paix. Ayant ſuccédé au trône impérial à ſon frère Joſeph II, ſa maiſon ſe trouvoit dans des circonſtances difficiles; & c'eſt ce qui lui fit deſirer des liaiſons plus étroites avec le roi de Pruſſe. Le commencement de ſon règne ſur-tout, lui faiſoit voir ces liaiſons comme eſſentiellement utiles; Léopold ne croyoit pas devoir ſuivre la même carrière qu'avoit ſuivie ſon frère. Joſeph rongé toujours de la paſſion détendre ſes états, ſacrifioit tous ſes rapports politiques, à l'amitié de la Czarine de Ruſſie.

Le caractère nullement guerrier de Frédéric-Guillaume, une inclination particulière de Biſchofswerder, ſon favori, pour l'empereur Léopold, les égards que ces deux princes témoignoient mutuellement à l'électeur de Saxe; tout cela favoriſoit le ſyſtème du nouvel empereur.

Après le congrès de Pilnitz, on procéda à Vienne, ſans beaucoup de difficultés, dans les derniers jours de ſeptembre 1791, à traiter d'une alliance, au moyen de laquelle les deux cours d'Autriche & de Pruſſe, redoutant les effets de la révolution françaiſe, ſe garantiſſoient récipro-

quement leurs possessions respectives. Il est certain qu'à ce traité on avoit ajouté un article secret, par lequel l'intégrité, l'indépendance & une libre constitution en Pologne, devoient être assurées. Les deux cours s'engageoient en outre à ne pas permettre de contracter de mariage aux princes de leur sang, avec l'infante de Pologne, fille de l'électeur de Saxe. On y ajouta la clause de s'entendre sur ce mariage. On se promettoit enfin d'engager par de bons offices, Catherine à accéder à cet arrangement des choses.

Mais la mort inopinée de l'empereur, survenue en mars 1792, transforma ce traité favorable à la Pologne, en un complot de son déchirement & de sa chûte; & c'est sur-tout après le décès de Léopold, que l'accession de la Russie, à l'article séparé concernant la Pologne, fut éloignée.

Le ministère autrichien, dans ses rapports avec la Russie, inclinoit de préférence au maintien du systême de Joseph II. Rien ne fut plus aisé que d'y entraîner François II, empereur novice, & à la fleur de son âge, héritier des pays autrichiens.

Le ministère de Prusse, préféroit les vues rapaces de Hertzberg, anciennement méditées, aux desseins pacifiques de Bischofswerder, réduits à leur nullité par la mort de Léopold. — Frédéric-Guillaume a donc naturellement rendu sa confiance à la Russie.

Enſuite de ces événemens Catherine II interpellée officiellement, ſi elle vouloit accéder au traité de Vienne, s'y refuſa, par la ſeule raiſon de l'article ſecret relatif à la Pologne; offrant d'ailleurs à chacune de ces cours une alliance diſtincte & ſéparée.

Cette propoſition ouvrit un vaſte champ à de nouveaux projets contre la Pologne; & c'eſt alors que Catherine aſſura à Frédéric-Guillaume, l'effet de ſes anciennes promeſſes, indiquées une année auparavant par l'organe du cabinet de Dannemarck, & qui montroient des avantages tous prêts ſur la Pologne, pourvu que le roi de Pruſſe renonçat à ſon alliance avec cette dernière, à la garantie de ſon indépendance, à ſon influence amicale, & la ſacrifiât en un mot à la vengeance de la Ruſſie, dirigée particulièrement contre les membres de la diète conſtituante.

Les traces évidentes de cette trame odieuſe; au moment de l'agreſſion du territoire polonois par les troupes ruſſes, & de l'envoi des troupes pruſſiennes ſur les frontières de la France, ſe firent appercevoir dans les réponſes de la cour de Berlin, aux notes de la diète de Pologne, relativement à la demande des bons offices & des ſecours contre les procédés violens du cabinet de Pétersbourg. C'eſt, ce qui par la ſuite, s'éclaircit encore mieux par la conduite des troupes

ruſſes, qui s'étant diſperſées dans toute la Pologne, reſpectoient cependant les palatinats de la grande Pologne, comme la portion deſtinée par la Czarine, pour accomplir les promeſſes qu'elle avoit faites au roi de Pruſſe.

Mais comme la guerre contre la France, concertée dans le même temps entre les trois cours coaliſées, leur ſembloit promettre une prochaine & favorable réuſite; elles différèrent la détermination définitive du partage de leur proie, ajournant l'exécution des projets y relatifs au temps d'une pacification générale.

Préciſément dans le même temps que le roi de Pologne, par ſon adhéſion à la rébellion de Targowice, abandonnant la défenſe du pays, & renonçant à la conſtitution nouvelle, ainſi qu'à ſes ſermens, facilitoit à la Ruſſie ſa domination ſur la Pologne, les armées nombreuſes des coaliſés s'empreſſoient par des marches rapides d'aſſaillir les frontières françaiſes du côté de l'Allemagne. Après que Longwi eut ouvert ſes portes au duc de Brunſwic, celui-ci ſembloit ne plus trouver en ſa marche forcée vers l'intérieur de la France, des obſtacles capables de l'arrêter. Verdun tomba au pouvoir de l'ennemie; Saint-Menehould s'attendoit au même ſort, & les avant-poſtes pruſſiens, pénétroient juſqu'à Châlons, à-peu-près à 20 lieues de Paris.

D'un

D'un autre côté la trahiſon facilitoit aux troupes autrichiennes le paſſage du Rhin. Landau menacé de la prochaine arrivée du prince de Hohenlohe, ſembloit déſeſpérer de pouvoir ſe tenir. Lille & Thionville étoient bloqués, & toutes ces eſpérances des cours coaliſées, étoient encore alimentées par le déſordre fomenté dans l'intérieur de la France, par Capet & ſes complices.

Lorſque Lukner affoibli à la ſuite de pluſieurs défaites, méditoit une retraite, lorſque Lafayette abandonna l'armée avec l'élite des officiers; dans Paris, après la fameuſe journée du 10 août, une lutte du deſpotiſme contre la liberté, entravoit la convention nationale dans la direction de la force armée pour la défenſe du pays.

Dans cet état des choſes, les coaliſés avoient formé le deſſein d'aſſembler à Luxembourg un congrès, où devoit auſſi ſe traiter les affaires de l'Angleterre & de la Hollande. Et c'eſt-là, ſans doute, que l'on ſe promettoit de fixer les lots d'un grand partage à diſtribuer parmi les deſpotes coaliſés; c'eſt-là que la France, la Pologne & les pays même de l'empire germanique devoient s'attendre à recevoir d'autres formes. C'eſt-là en un mot, que l'on devoit décider des deſtinées de l'Europe.

Quand les miniſtres d'Autriche, de Pruſſe & de Ruſſie s'y étoient rendus, un bruit ſoudain

commença à ſe répandre par-tout, qu'il exiſtoit un projet d'incorporer la Baviere aux domaines de la maiſon d'Autriche; bruit accrédité par les ſuccès des armes, & qui, après l'envahiſſement de quelques provinces françaiſes, démontroit la facilité des réſultats que ſe promettoient les puiſſauces coaliſées, d'autant plus que la balance des ſuccès momentanés penchoit vers leurs eſpérances.

Mais bientôt le ſort des armes ayant pris une autre tournure, les travaux du congrès de Luxembourg furent interrompus, & le congrès lui-même diſparut.

L'empreſſement avec lequel les armées coaliſées s'étoient portées en France, devint bientôt la cauſe de leur affoibliſſement & de leurs calamités. Les Allemands ſe reſſentirent d'une diſette de ſubſiſtances & de fourrages, dans les contrées ſtériles de la France & exténuées par la guerre; & le peuple renvoyant ſes propriétés dans l'intérieur, s'arma pour chaſſer les ennemis. — Dumourier à la tête de 17000 hommes, arrêtoit la marche de Brunſwic, & renforcé par l'armée de Kellerman & celle du camp établi à Soiſſons, il lui étoit facile de tirer des ſecours & des ſubſiſtances de Paris même. Les maladies multipliées dans l'armée coaliſée, fatiguée par la faim & exténuée par des maladies occaſionnées par les raiſins de Champagne, une ſaiſon exceſſi-

vement pluvieuſe, les chemins abîmés par les fréquens tranſports militaires, & mille autres raiſons convainquirent enfin Brunſwic, non-ſeulement de l'impoſſibilité de continuer la guerre avec ſuccès, mais même du danger d'un ſéjour plus long en France. — Une interruption des opérations militaires entre les armées reſpectives, donna lieu à une convention, par laquelle on permit aux troupes pruſſiennes de ſortir de la France, ſans autre condition que celle de rendre à la nation les villes & le territoire qu'elles avoient envahis.

Dès ce moment la victoire ſembla précéder par-tout les armées françaiſes. — Monteſquiou s'étoit rendu maître de la Savoie; Anſelme ſoumettoit le comté de Nice. Cuſtine, après avoir défait une partie des troupes autrichiennes & d'empire, menaçoit la coalition, des coups les plus déciſifs du côté du Rhin.

Le miniſtère puſſien, inſtruit de nouvelles ſi peu favorables aux vues des puiſſances coaliſées, & auſſi préjudiciables à la réputation de l'armée pruſſienne, entreprit de faire regagner à ſon maître, en territoire du côté de la Pologne, ce qu'il perdoit en hommes du côté de la France.

Les miniſtres d'Autriche & de Ruſſie, furent appelés pour ſe rendre de Luxembourg à Verdun. Là, le roi de Pruſſe expliqua la retraite de ſes

troupes de la France, par une ſurpriſe de la part du général français. Il allégua que c'étoit pour pouvoir continuer la guerre & s'indemniſer des pertes d'une campagne manquée, qu'il avoit au moyen d'une négociation des plus adroites, conſervé ſes forces; qu'il s'en ſerviroit d'autant plus vigoureuſement pour la campagne ſuivante, pourvu que les récompenſes promiſes lui fuſſent aſſurées. Il expoſa les motifs de leur urgence, par les pertes qu'il avoit déjà eſſuyées, & par les riſques auxquels il s'expoſoit encore. Quelque temps après toute l'Europe fut témoin que le roi de Pruſſe pour jouir au plutôt de ces récompenſes, demandoit l'aſſentiment des deux autres cours, à faire entrer une partie de ſes troupes dans la grande Pologne, en déclarant que ce n'étoit que ſous cette condition, qu'il pouvoit ſe déterminer à continuer la guerre contre la France. Les miniſtres d'Autriche & de Ruſſie ayant répondu à ces propoſitions qu'ils les rapporteroient à leurs cours reſpectives, les conférences de Verdun furent ainſi terminées; & le roi de Pruſſe ſatisfit à la convention conclue avec les Français. — Les Autrichiens levèrent en même temps les ſiéges de Lille & de Thionville. — Cuſtine après s'être emparé de Mayence, occupa Francfort, & l'armée françaiſe y déploya les étendards républicains au-delà du Rhin. Les Français vainqueurs ſous

Jemappe, s'étoient emparés de Bruxelles ; & Dumourier qui les commandoit, après avoir dans l'espace de quelques semaines soumis la Flandre autrichienne & le pays de Liège, menaçoit déjà d'un envahissement général l'Empire germanique & la Hollonde.

On n'a rappelé ici tous ces événemens militaires, connus d'ailleurs à tout le monde, que parce qu'ils ont un rapport intime avec l'objet de cet ouvrage, &, que c'est leur effet qui a accéléré au roi de Prusse, l'occasion de terminer avec la Russie, le complot du démembrement de la Pologne.

Il leur falloit encore intéresser l'empereur. L'instant favorable ne tarda pas à se présenter ; les propositions prussiennes parvinrent à la connoissance de la cour de Vienne, dans un temps où les pertes les plus sensibles, les besoins les plus urgens, & la nécessité d'un appui, pour continuer la guerre, ne lui permettoient pas d'établir des discussions avec celle de Berlin, sur l'étendue des droits qu'elle s'arrogeoit sur un tiers, ni même de différer une réponse favorable, sur laquelle elle insistoit.

C'est ainsi que le roi de Prusse, obtint ou plutôt força l'empereur d'Allemagne, à un assentiment qui le réduisoit à envisager froidement cette nouvelle violence à laquelle la Pologne a

été exercée, & qui par ses suites ne devoit pas convenir à la maison d'Autriche.

Il n'est pas bien connu jusqu'aujourd'hui, en quels termes, sous quelles conditions cet assentiment a été donné; & il y a lieu de douter que l'empereur se soit d'abord rendu purement & simplement complice d'un arrangement, par lequel la Pologne fut resserrée dans des limites aussi étroites, pour accroître la puissance d'un allié de circonstances, & reconnu comme le plus dangéreux à la maison d'Autriche.

Cependant la prochaine entrée des troupes prussiennes dans la grande Pologne, commença à être généralement connue. Mais ni le roi de Pologne, ni les rebelles de Targowice, qui avoient mis toute leur confiance dans Catherine II, appelée par eux divine, ne purent se persuader qu'elle voulut consentir à partager avec Frédéric-Guillaume, la domination qu'elle seule sembloit devoir se réserver. Les Russes même qui se trouvoient pour lors en Pologne, prévenus par l'idée des sentimens sublimes de leur maitresse, ne vouloient pas ajouter foi à la réalité de l'entreprise du roi de Prusse contre la Pologne.

Le chancelier Malahowski, en qualité de chef du département des affaires étrangères, reçut ordre de demander au ministre prussien, si l'entrée des troupes du roi son maître dans la grande Pologne,

devoit réellement avoir lieu ? La réponſe du miniſtre étoit à ce ſujet complettement négative (*i*).

Mais ſi le roi de Pruſſe n'avoit pas encore bien expreſſément manifeſté ſes deſſeins intéreſſés dans toute l'étendue des termes, c'eſt parce que le conſentement attendue de Pétersbourg, avec une déciſion définitive ſur l'étendue du territoire à envahir, n'étoit pas encore arrivée.

La cour de Vienne ne pouvoit voir avec indifférence Frédéric-Guillaume étendre ſi loin ſes domaines ; mais il ne dépendoit pas d'elle, comme on l'a déjà remarqué, de s'y oppoſer ; & les négociations entre les cours de Berlin & de Pétersbourg, s'opéroient ſans aucune difficulté. Le roi de Pruſſe en inſiſtant ſur l'effectuation des récompenſes de ſa perfide conduite envers la Pologne, ne faiſoit pas difficulté à conſentir à un partage même plus avantageux pour la Ruſſie ; car connoiſſant l'eſprit de Catherine, toujours prêt à ſe déterminer à dépouiller ſes voiſins, il pouvoit s'attendre encore à des nouvelles indemnités. Il s'agiſſoit ſeulement d'atténuer autant qu'il étoit poſſible, l'horreur du ſcandale, qu'un vol de cette nature ne pouvoit manquer de cauſer dans toute l'Europe.

L'aveugle ſoumiſſion du roi, des rebelles de Targowice & de leurs ſuppots aux ordres de la Ruſſie, ne pouvoit être conſidérée comme une

conduite des sujets révoltés. On s'avisa donc de chercher des ennemis dans les sociétés particulières. On espionna le peuple; ses plaintes contre les cruautés des Russes, ses craintes de ne pas éprouver le même sort de la part des Prussiens; les consolations réciproques des malheureux; les souhaits & les vœux des patriotes pour le succès des armées françaises; voilà ce qui servit de prétexte à l'entrée des troupes prussiennes. En effet, c'est sur des bases de cette espèce, que les cours de Pétersbourg & de Berlin, établirent leurs griefs contre la nation polonoise; ajoutant que l'esprit & les maximes de la démocratie française s'enracinoient en Pologne; que les intrigues des émissaires français y trouvoient une protection puissante; que déjà il s'y étoit formé plusieurs sociétés populaires qui proclamoient ouvertement leurs maximes; qu'enfin cette doctrine dangéreuse au régime monarchique, s'étoit particulièrement étendue dans la grande Pologne, & que c'est-là que se trouvoit le plus grand nombre de zélateurs & d'apôtres de ce faux patriotisme. — Tels sont en abrégé les grands motifs contenus dans la déclaration donnée par le ministre prussien, en date du 16 janvier 1793, au moment où les troupes de cette puissance, sous la conduite du général Moellendorff, entroient sur le territoire de la république, pour s'emparer de ses plus belles provinces. Ce qui

est encore à remarquer dans cette déclaration, c'est que pour voiler les motifs réels de son agression, la cour de Berlin l'appelle une mesure de précaution, afin y est-il dit, de garantir ses provinces limitrophes de la contagion des maximes françaises, de réduire au silence les mal-intentionnés qni excitent des mouvemens & des troubles, de rétablir & de maintenir la paix & la tranquillité publiques, & d'assurer une protection efficace aux sujets bien intentionnés (*j*).

Tandis que toutes ces circonstances menaçoient la nation polonoise d'un complot ourdi par ses voisins perfides; que la susdite déclaration l'avertissoit ouvertement de l'agression prussienne, l'hypocrite Sievers, ambassadeur de Russie, arriva de Pétersbourg à Grodno. Demandé par les chefs des rébelles de Targowice, ce que l'on devoit penser sur l'entrée des troupes prussiennes, & sur les intentions à cet égard de la *divine* Catherine? Il feignit la surprise, & ne donna d'autre réponse, si-non, qu'il ignoroit les vues de Frédéric-Guillaume. Consulté depuis sur les démarches qu'il y avoit à faire pour s'opposer à cette agression? Il répondit qu'en conséquence de cette confiance, que les fédérés de Targowice avoient mise dans la magnanimité de l'impératrice, & qu'elle méritoit à tous égards, il lui paroissoit qu'on ne devoit employer aucune démarche hostile, sans

l'avoir préalablement consulté elle-même. Ces avis furent capables de séduire des hommes vendus à la Czarine; mais ils ne le furent pas pour rassurer la nation. Le mécontentement devint général, on accusa les traîtres d'avoir vendu la patrie, pour acquérir le pouvoir de dominer sur leurs concitoyens.—Mais l'anéantissement de la confédération de Targowice, n'entroit pas encore dans les vues de la Russie. Afin de prévenir les événemens qu'auroit pu produire sa chûte, dans un temps où l'on en avoit encore besoin, Sievers suggéra aux fédérés l'idée d'entreprendre quelques mesures de défense; cette idée flattant leur amour-propre, leur servit en quelque sorte de sauve-garde contre l'indignation nationale.

Ils publièrent en conséquence une protestation contre la violente invasion prussienne. — Cet acte contenoit dans sa première partie une satyre de la constitution du 3 mai, l'éloge de la Czarine, l'apologie de leur propre rébellion, & des témoignages d'amitié envers les troupes russes. Dans la seconde partie on répétoit les remontrances faites au roi de Prusse, on exposoit les violences commises par ses troupes au moment de leur entrée; & mettant toute la confiance dans la justice du roi de Prusse & dans la générosité de la Czarine, on protestoit contre une usurpation quelconque de la moindre partie du territoire

polonois ; on déclaroit enfin que la confédération Targowice, n'avoit pas coopéré aux conventions quelconques, relatives au démembrement du pays; que ſes membres étoient prêts à défendre la liberté, l'indépendance & l'intégrité nationale juſqu'à l'effuſion de la dernière goutte de leur ſang.— Dans chaque période de cet écrit, on appercevoit à côté des plaintes contre la violence, l'apologie de ſes auteurs, par-tout des expreſſions lâches & ſerviles à côté des termes hardis, & paroiſſant reſpirer le civiſme.

Après avoir publié cette proteſtation, les confédérés de Targowice, rédigèrent des univerſaux à l'effet de convoquer l'arière-ban général de la nobleſſe contre les entrepriſes du roi de Pruſſe. Satisfaiſant par-là leur vanité, ils crurent complaire à la Ruſſie, qui paroiſſoit toujours ſéparer ſes intérêts de ceux du roi de Pruſſe. Mais ils ſe trompèrent. L'ambaſſadeur de Ruſſie ne manqua pas de leur faire obſerver que cette démarche n'étoit pas dans les intentions de ſa ſouveraine.—Les troupes ruſſes & pruſſiennes, diſtribuées dans les différens diſtricts de Pologne, avoient reçu ordre de ſe tenir prêtes à aſſaillir tous ceux qui, par des mouvemens inſurrectionnels, oſeroient mettre obſtacle à la conſommation du complot des deux cours.

Cependant tous les citoyens ne furent pas par-là auſſi intimidés qu'il parut aux agens de Cathe-

rine. Dans plusieurs districts on se préparoit à la résistance. Un feu allumé du côté de la Prusse, pouvoit étendre l'incendie jusqu'au territoire moscovite. C'est pourquoi Sievers n'eut rien de plus pressé que d'ordonner aux chefs de Targowice d'arrêter l'effet de leurs universaux pour la convocation de l'arrière-ban de la noblesse. Ce qui fut aussi exécuté au moyen d'une adresse publiée le 22 février 1793, portant en substance que, « si encore la république pouvoit avoir quelques » espérances, ce n'étoit uniquement que dans la » magnanimité de la grande-Catherine; que né- » gliger ses conseils, c'étoit accélérer la perte de » la patrie. C'est donc, continuoit-on, au nom » de la patrie que nous engageons & conjurons » tous nos concitoyens de ne pas accélérer l'anéan- » tissement de la république par des mouvemens » prématurés, & de ne coopérer à la défense com- » mune que par des mesures que la confédération » aura indiquées, & pas avant d'en être prévenus » par de nouveaux universaux devant être définiti- » vement promulgués selon nos anciens usages. »

Cette adresse ignominieuse, envoyée dans les districts, ouvrit les yeux de ceux-mêmes que les astucieux témoignages de l'amitié moscovite étoient parvenus à séduire.

S'insurger partiellement contre les satellites russes & prussiens qui remplissoient les bourgs &

les campagnes, auroit été s'expofer, par des efforts inutiles, à un rifque certain, d'autant plus que le parti du roi & celui des chefs de la ligue de Targowice, foutenus par les Ruffes, s'étant emparés de toutes les reffources de la nation, empêchoient les bons citoyens d'entreprendre des mefures auxquelles leur patriotifme, quoique dénué de toute force phyfique, ne ceffoit de les encourager.

Nonobftant les prohibitions des fédérés de Targowice, l'amour de la patrie, & le befoin de fe défaire de fes ennemis, ayant pénétré les efprits des patriotes énergiques, les engagèrent à fe concerter entr'eux fur des mefures répreffives, fuivant toutes leurs facultés.

Les patriotes réfugiés dans l'étranger, réclamoient la juftice & l'appui des nations, & furtout de celles qui favent apprécier la liberté au-deffus de tous les biens du monde. L'indignation contre les rebelles de Targowice s'accroiffoit de jour en jour, de forte que les Ruffes mêmes cefsèrent de voir en eux des inftrumens utiles à leur ufurpation. — Sievers fe détermina à les abandonner à leur propre fort. Les protégeant lorfqu'ils trahiffoient la patrie, il les reconnut traîtres à la Ruffie, parce qu'ils avoient voulu, ou avoient feint de vouloir s'oppofer à l'agreffion pruffienne.

Des ordres précis, envoyés de Pétersbourg,

autorisèrent Sievers à se concerter avec le ministre prussien, par rapport au partage de la Pologne. Ensuite d'un arrangement arrêté entre les deux cours, leurs ministres respectifs présentèrent simultanément à Grodno, le 9 avril 1793, aux confédérés de Targowice, une déclaration qui développoit les destinées de la Pologne, qu'on lui avoit préparées. — La voici.

« Les desseins que sa majesté l'impératrice de
» toutes les Russies (*k*) avoit manifestées dans
» la déclaration présentée par son ministre à Var-
» sovie, le $\frac{7}{18}$ mai de l'année passée, à l'occasion
» de l'entrée de ses troupes en Pologne, étoient
» sans doute de nature à mériter la soumission,
» le respect & même la reconnoissance de toute
» la nation polonoise (*l*). Cependant l'Europe
» a vu de quelle manière ils ont été envisagés &
» appréciés. Pour frayer la route à la confédé-
» ration de Targowice, par laquelle celle-ci pou-
» voit atteindre à la jouissance de ses droits &
» de son pouvoir légitimes (*m*), il a fallu avoir
» recours aux armes; & les auteurs de la révo-
» lution du 3 mai 1791, ainsi que leurs adhé-
» rens, ne quittèrent le champ de bataille,
» auquel ils avoient provoqué les troupes russes,
» que lorsqu'ils furent vaincus par leurs efforts (*n*).

» Mais, quoiqu'une résistance ouverte eût cessé,
» elle fit place aux machinations secrettes, dont

» les reſſorts ſont d'autant plus dangereux, que
» ſouvent ils ſe dérobent à la ſurveillance de
» l'œil le plus attentif, & qu'ils ſavent même
» éluder la ſurveillance des loix.

» L'eſprit de faction & de trouble a pris une
» ſi grande extenſion, que ceux qui ſe donnent
» la peine de l'inſpirer & de le rendre général,
» ayant manqué le but de leurs intrigues auprès
» des cours étrangères, où ils tachoient de rendre
» ſuſpects les deſſeins de la Ruſſie, ont tourné
» tous leurs efforts pour faſciner les yeux du
» peuple, toujours aiſé à ſe laiſſer ſéduire. Ils
» ont réuſſi au point que ce même peuple, eſt
» devenu complice de cette haine & de cette
» inimitié qu'ils ont vouées à l'empire de Ruſſie,
» après avoir été fruſtrés dans leurs eſpérances
» criminelles. Sans faire mention ici de pluſieurs
» faits généralement connus, & qui prouvent les
» inclinations méchantes du plus grand nombre
» des Polonois, il ſuffira de dire qu'ils ont ſu
» abuſer des principes d'humanité & de modé-
» ration (*o*), qui dirigeoient les généraux &
» officiers de l'armée de ſa majeſté l'impératrice
» dans leurs opérations & leur conduite, d'après
» les ordres exprès donnés à cet égard; de ſorte
» qu'ils ſe ſont inſurgés contre eux de toutes les
» manières, ſoit en les maltraitant, ſoit en les
» tournant en ridicule; & que les plus hardis

» d'entre eux ont osé même parler des vêpres
» ſiciliennes, les menaçant d'un ſort pareil.

„ Telle eſt la conduite que ces ennemis du
» bon ordre & de la tranquillité que ſa majeſté
» l'impératrice a voulu rétablir & conſolider dans
» leur patrie, ont oppoſé aux vues bienfaiſantes
» de cette ſouveraine. On peut juger par-là de
» la ſincérité des acceſſions du plus grand nombre
» des Polonois à la confédération de Targowice,
» ainſi que de la permanence & de la ſtabilité de la
» paix, ſoit dans l'intérieur de la république,
» ſoit au dehors.

« Mais la ſéréniſſime impératrice, accoutumée
» depuis trente ans à lutter contre les troubles
» continuelles de ce pays (*p*), & confiante dans
» les moyens dont la providence lui fait part,
» de maintenir dans leurs limites les diſſentions
» y exiſtantes, auroit continué de perſiſter dans
» ſes ſoins déſintéreſſés, & auroit enſeveli dans
» l'oubli tous les motifs des griefs dont elle a
» à ſe plaindre, ainſi que toutes les juſtes pré-
» tentions auxquelles ces griefs l'autoriſent, ſi les
» abus d'un genre plus important & plus dan-
» gereux ne ſe préſentoient avec évidence.

„ La fureur ſans exemple d'une nation jadis
» ſi floriſſante, aujourd'hui humiliée, diviſée &
» penchée au bord d'un précipice tout prêt à
» l'engloutir; cette fureur, au lieu de ſervir à

ces

» ces perturbateurs, de motifs à reculer, leur
» paroît au contraire un exemple digne d'être
» suivi. — Ils travaillent sans relâche à introduire
» au sein de la république cette doctrine infernale,
» qu'une secte impie, sacrilège & inique a en-
» fantée pour le malheur & l'anéantissement de
» toutes les sociétés écclésiastiques, civiles & po-
» litiques. Déjà des clubs affiliés avec celui des
» jacobins de Paris (*r*), sont établis dans la ca-
» pitale & dans plusieurs provinces de la Pologne.
» Ils vomissent leur poison secret, en infectent
» les esprits & fomentent leur fermentation.

» L'établissement de ce foyer qui alimente un
» feu aussi dangereux pour toutes les puissances
» voisines de la Pologne, a dû naturellement exciter
» leur surveillance & leur atenttion.

» Elles se sont déjà occupées de la recherche
» commune de mesures les plus efficaces, pour
» étouffer le mal dans sa source, & pour dé-
» tourner cette épidémie de leurs propres fron-
» tières (*s*).

» Leurs majestés l'impératrice de Russie & le
» roi de Prusse, avec l'assentiment de sa majesté
» l'empereur des Romains, n'ont pu trouver de
» moyen plus efficace pour leur sûreté respective,
» que celui de resserrer la république de Pologne
» dans des limites plus étroites (*t*), en lui fixant
» une existence & des proportions relatives au

» degré convenable à une puiſſance du moyen
» ordre, & qui puiſſent lui procurer & aſſurer,
» ſans préjudicier à ſon antique liberté, un gou-
» vernement ſage & régulier, & en même temps
» aſſez vigoureux & aſſez actif pour obvier &
» appaiſer tous les déſordres & troubles qui ont
» ſi ſouvent interrompu ſa propre tranquillité,
» ainſi que celle de ſes voiſins.

» Étant donc parfaitement unis par un accord com-
» mun de vues & de principes, leurs majeſtés l'im-
» pératrice de toutes les Ruſſies & le roi de Pruſſe,
» ſont intimement perſuadées, qu'elles ne peuvent
» mieux prévenir un anéantiſſement total de la
» république, dont elle eſt menacée par des
» diſſentions qui y règnent, & ſur-tout par ces
» maximes dangereuſes qui ont égaré ſes ha-
» bitans, qu'en adjoignant à leurs domaines reſ-
» pectifs celles de ſes provinces qui les avoi-
» ſinent (*u*), & les prenant inceſſamment en poſ-
» ſeſſion actuelle, afin de les garantir à temps
» des effets horribles de ces maximes que l'on ne
» ceſſe d'y faire propager. Leurs dites majeſtés
» déclarent à toute la nation polonoiſe en gé-
» néral, leur conſtante & immuable détermination
» à cet égard. Elles l'invitent de s'aſſembler au
» plutôt en diète, à l'effet de s'arranger à l'amiable
» ſur cet objet, ainſi que de coopérer à l'effet
» des deſſeins ſalutaires qu'elles ont de lui aſ-

» ſurer pour l'avenir un état de paix permanent,
» & un gouvernement ſtable & ſolide ».

Un écrit auſſi abſurde ouvrit les yeux, même aux ſcélérats de Targowice.

Felix Potocki attribuant au machiavéliſme des miniſtres moſcovites les ordres de la Czarine, s'en alla à Pétersbourg mendier à ſes pieds l'éloignement des calamités dont il s'étoit rendu l'inſtrument (x).

Branicki, ci-devant grand général, ayant pour femme une nièce de Potemkin, & femme-de-chambre de l'impératrice, borna ſon ambition à l'honneur d'être le mari d'une ſuivante de Catherine.

Severin Rzewuski émigra en Gallicie, y cherchant un aſyle contre l'indignation de ſes compatriotes.

L'éloignement de ces trois perſonnes ne cauſa pas le moindre préjudice aux affaires de Catherine. Leur conduite retourna entre les mains de ſon antique favori Staniſlas Auguſte. Les principaux agens ſubalternes furent les deux frères Koſſakowzki, l'un évêque de Livonie, & l'autre grand général de Lithuanie, Ankwicz & Ozarowski, tous gens avides d'argent, de diſtinctions & d'emplois, diſſipateurs de leurs propres biens, par des moyens auſſi honteux que ceux dont ils ſe ſont ſervi pour les acquérir, inſatiables &

toujours indigens, ils s'étoient vendus à la Russie.

C'est à cette clique qu'il faut attribuer l'opprobre duquel la nation polonoise est obligée de se laver aux yeux de l'univers.

Nous avons vu dans la déclaration simultanée des cours de Pétersbourg & de Berlin, ci-dessus citée, qu'elles demandoient la convocation d'une diète qui légitimât leur vol. Cette demande paroissoit au premier coup-d'œil difficile à remplir ; la nation polonoise ayant fléchi sous la puissance tyrannique des despotes voisins & de leurs satellites, ne vouloit pas se laisser réduire à une lâche légalisation des torts qu'elle venoit d'essuyer, ni se prêter au joug humiliant d'un aussi vil esclavage.

Assembler pour former une diète des députés des provinces envahies, c'étoit la même chose pour la Russie, que d'exposer son entreprise au risque d'inéficacité ; car, comment auroit-elle pu prétendre que ceux qu'elle forçoit à devenir ses sujets, approuvassent par des suffrages librement émis & personels, qu'elle étoit en droit de les rendre ses esclaves ? Et quant aux citoyens du pays resté à la Pologne, ceux-ci n'avoient ni l'intention, ni le droit de vendre ou de céder leurs frères, aussi s'opposoient-ils ouvertement à envoyer des députés à la diète de Grodno.

Il ne resta donc aux agens russes & aux in-

trigans, ayant à leur tête Stanislas, que de faire envoyer des universaux pour l'élection des députés, sauf aux Russes de coopérer par leur présence au choix des complices d'une œuvre de perfidie nouvellement méditée.

Aussitôt que les universaux avoient été distribués dans les districts, & que les satellites russes y cantonnés, s'étoient assurés contre les tentatives des patriotes, ils ramassèrent des grouppes de joueurs, d'ivrognes & de gens sans aveu, en formèrent les diètines, (assemblées primaires), & facilitèrent ainsi le choix des individus, tels qu'il en falloit pour favoriser les desseins des agresseurs.

La diète de Grodno fut donc composée de ce qu'il y avoit de plus mauvais citoyens.

C'est à cette diète que la Russie est redevable de cet acte infâme qui, sous le nom de traité de cession du territoire qu'elle avoit envahi, fut signé à Grodno, le 22 juillet 1793, par une députation désignée à cet effet. Il n'y avoit qu'un petit nombre de députés, sur le choix desquels les Russes s'étoient trompés, qui s'opposoient à cette iniquité; mais leur opposition & leur voix furent étouffées par la vocifération d'une pluralité de traîtres & de lâches.

Le roi, après avoir témoigné qu'il *ne coopéroit pas* au démembrement de la Pologne, mais que

ſeulement il y adhéroit, conſeilloit dans ſon ſtyle larmoyant de ſatisfaire aux vœux de la Ruſſie, & de ſouſcrire à la perte d'une partie pour ſauver le reſte.

Les frères Koſſakowski, répandoient leurs avis dans toute l'aſſemblée & dans toutes les ſociétés particulières, en ſoutenant que la ſoumiſſion de la diète à la Czarine, rallentiroit l'activité de celle-ci à faire terminer les négociations avec la Pruſſe.

Tous les autres agens ruſſes ſuggéroient myſtérieuſement aux plus crédules l'eſpérance, que cet acte d'approbation ne ſerviroit à la Ruſſie, que de prétexte pour ſéduire le roi de Pruſſe par une apparence de procédés hoſtiles envers la Pologne; mais que l'impératrice non-ſeulement reſtitueroit ce qu'elle venoit d'uſurper, mais que même elle ſe ſerviroit de tous ſes moyens pour anéantir le roi de Pruſſe, ſe vengeant ſur lui de ce qu'il avoit fomenté contre elle les Polonois dans le courant de la diète de 1788.

C'eſt par de pareilles abſurdités que les membres de la diète de Grodno ſe laiſſèrent entraîner au crime, & qu'ils autoriſèrent leur députation à ſigner le prétendu traité de ceſſion.

A peine ce traité fut-il ſigné en faveur de la Ruſſie, qu'on entendit la même demande de la part du miniſtre de Pruſſe, inſiſtant ſur ce qu'on

autorisât cette même députation, ou qu'on en nommât une autre pour traiter avec lui.

La discussion ouverte sur cet objet désilla les yeux aux moins clairvoyans. On procéda aux voix pour décider la question, si une députation demandée de la part du roi de Prusse devoit être nommée ou non ? Le hasard voulut que le nombre des suffrages pour la négative fut égal à celui pour l'affirmative. — Le roi à qui il appartenoit de droit de résoudre la parité, la résolut en faveur de la Prusse. — Ainsi le sort dans ce jour-là permit à Stanislas Auguste d'être non seulement un roi malheureux, mais même plus criminel que toute une moitié de mauvais citoyens députés, dans une diète la plus perfide de toutes celles qui l'ont précédé.

Cette députation essuyoit cependant beaucoup plus de difficultés de la part de la diète, que celle qui avoit traité avec la Russie. Mais Sievers & Buhholtz surent lever tous les obstacles. Le premier ayant fait entourer de troupes le château où se tenoit l'assemblée, menaça ses membres de les faire massacrer tous sans exception, si dans la même journée, 2 septembre, ils ne portoient un décret définitif autorisant la députation à signer sous la médiation de la Czarine, le traité de cession en faveur du roi de Prusse.

Quelques membres de la diète osèrent ouver-

tement résister à cet ordre, en déclarant que rien ne les empêcheroit de protester contre la violence; mais aussi Sievers redoublant de férocité, les fit arrêter & partir dans l'instant de Grodno sous la garde de ses cosaques.

C'est dans cet état d'esclavage que la chambre de la diète intérogée sur son consentement au projet de décret qui ordonnoit à la députation de signer simplement & sans aucune clause ni condition, un traité aussi inique en faveur du roi de Prusse, répondit par un morne silence. — Bielinski, maréchal de la diète, expliquant & interprêtant ce silence pour un consentement unanime, signa avec les députés nommés à cet effet le projet de décret.

Si une conduite aussi odieuse pût être secondée par le roi de Pologne & une grande majorité de membres d'une diète avilie & corrompue, elle ranima d'un autre côté & entretint parmi les citoyens des provinces, par les sentimens de désespoir, de haine & de vengeance, l'esprit d'un enthousiasme patriotique. Mais le moment d'éclater n'étoit pas encore arrivé, & des mouvemens partiaux ou trop précoces au lieu d'accélérer la reconquête de l'indépendance nationale, auroient pu les frustrer, même de l'espoir de venger la nation, de l'opprobre dont les despotes voisins l'avoient couverte.

La franchiſe, fruit heureux de la ſimplicité, qui eſt une vertu nationale en Pologne, & ſur-tout ce courage d'une jeuneſſe belliqueuſe, impatient de ſe déployer, manqua d'éventer quelques meſures de l'inſurrection projettée. Quelques propos menaçans tenus contre les ſatellites ruſſes, par ſuite de cette vivacité qu'inſpire à la fois l'horreur & la préſence du crime, un preſſentiment ſecret, mais ſiniſtre des agens de leur cour, les avertirent d'un danger prochain. Il forcèrent la diète de Grodno avant la clôture de ſes ſéances, à réduire l'armée de la république à 12 mille hommes, ſous prétexte que la Ruſſie s'étoit engagée à défendre par ſes propres forces, l'intégrité du reſte de la Pologne, en vertu d'un traité d'alliance ſéparément contracté avec la diète, le 14 octobre 1793.

Ce prétendu traité d'alliance conſidéré dans ſes clauſes, ne pût être enviſagé par la nation que comme un pacte de connivence, auquel les citoyens n'ont jamais pu conſentir; non plus qu'à confier à un raſſemblement de gens ſans aveu, prétendus députés à la diète de Grodno, le pouvoir de diſpoſer de leur ſort, & de tranſmettre à la Czarine le droit inaliénable de la ſouveraineté nationale. En vertu de cette alliance ſcandaleuſe, toutes les opérations majeures du gouvernement, même les principales parties de l'adminiſtration

intérieure, le maniement des affaires étrangères, le droit de faire la guerre & la paix, étoient soumis à la disposition de la Czarine & de ses agens.

Par la réduction de l'armée, on privoit les Polonois d'une force intérieure; par la translation du maniement des relations extérieures entre les mains des agens diplomatiques de la Russie, on mettoit un obstacle nouveau à toute influence des nations interressées à l'existence & à l'indépendance politique de la Pologne.

Elle fut terminée enfin, cette diète inique : la république depuis son existance ne s'étoit pas vue compromise d'une manière aussi ignominieuse, & il paroissoit que c'étoit le dernier coup porté à son existence politique.

Mais tous ces malheurs qui sembloient effacer la Pologne du nombre des nations, ont donné à ses citoyens une impulsion suffisante pour reconquérir son antique indépendance.

Les nobles trompés par le roi de Prusse, accablés & réduits à lesclavage par Catherine, abandonnés par le perfide Stanislas, se sont enfin convaincus que rien n'avoit tant contribué à la chûte de la république, à l'avilissement de la nation, qu'une méfiance dans ses propres forces; cette connoissance de cause les détermina à invoquer l'appui d'une autre puissance pour relever la patrie. Ils

l'ont trouvé dans la classe nombreuse des habitans des villes & des campagnes. — Il est constant que la servitude que fait endurer l'aristocratie, n'est pas moins accablante que celle que les despotes font supporter à leurs prétendus sujets. Aussi la plus grande partie des nobles de Pologne se sont-ils convaincus d'une manière irrécusable, que la conservation de leur liberté individuelle leur étoit impossible, s'ils ne la rendent commune à tous les habitans. — Le monstre de l'aristocratie s'est baissé devant la majesté du peuple, & les privilèges ont été sacrifiés aux droits imprescriptibles de l'homme. L'esprit de la liberté a réuni tous les cœurs, & c'est cet esprit qui est devenu en Pologne, le créateur de ces nombreux traits de patriotisme & de courage, dont depuis plus d'un siècle l'Europe n'avoit été témoin.

Les temps passés & les temps actuels ont fait éclorre des événemens où le peuple polonois rendu un jour à son indépendance, doit puiser des leçons salutaires. La Pologne sera encore une puissante république ; les préjugés & les privilèges seront solemnellement déposés sur l'autel de la liberté ; une force intrinsèque consolidée, rapprochera & cimentera des liaisons utiles avec des nations étrangères. Mais pour que des destinées aussi heureuses puissent être achevées, gardez vous, hommes libres de la Pologne, d'en contracter avec des des-

potes. Ceux-ci passeront, les peuples seuls sont immortels: les intérêts des despotes sont ridicules & éphémères: les intérêts des nations sont immuables & permanens comme les sources où ils sont puisés. Qu'avons-nous gagné par ces traités avec la Russie, la Prusse & l'Empereur? Nous avons perdu notre liberté, nos droits & la patrie: ce n'est qu'en ne cessant de combattre des alliés aussi perfides que nous parviendrons enfin à les reconquérir.

Fin de la seconde partie.

NOTES.

(*a*) Comme on peut le voir dans l'ouvrage intitulé : *Situation politique de la France*, par Peyssonnel, *tom. II*, *page* 153, *édit. de* 1790.

(*b*) C'étoit le ton de la cour de Russie à Pétersbourg, à Kijow & à Cherson, dans le temps de l'entrevue de Catherine & de Joseph II, empereur d'Allemagne, en cette dernière ville, de ne pas nommer autrement le roi de Prusse, que *le petit marquis de Brandebourg*; & en parlant de la personne de Frédéric-Guillaume, d'employer le sobriquet que l'on donnoit dans l'antiquité, par dérision, aux sectateurs d'Epicure.

(*c*) Le conseil, connu sous le nom de *permanent*, rendoit, au moyen de ses attributions, la Czarine de Russie, maîtresse de la Pologne. Ces attributions étoient, 1°. la surveillance directe de l'exécution des loix, & la direction de la partie politique & administrative des affaires étrangères; 2°. l'interprétation des loix. — Il étoit composé du roi, de douze sénateurs, & de vingt-quatre nobles choisis par la diète, parmi ses membres. Le choix se déterminoit par l'influence que le roi & l'ambassadeur de Russie savoient s'y ménager. Par ce moyen, la Russie influant sur la surveillance du pouvoir exécutif, dirigeoit les opérations de toutes les commissions exécutives du gouvernement, c'est-à-dire, de celles du trésor, de guerre, de justice, de police, d'instruction publique & des affaires étrangères. — L'interprétation des loix, par l'intermédiaire du conseil (autre attribution de celui-ci), la rendoit même l'arbitre des propriétés individuelles. — Tel étoit le gouvernement imposé à la Pologne, *par le génie de la Grande-Catherine.*

—Tâchant, par tous les moyens d'astuce, de terreur & de corruption, d'entretenir dans l'erreur la noblesse de Pologne, qui pour lors s'attribuoit exclusivement la souveraineté nationale, elle vouloit lui faire considérer le conseil permanent, composé toujours de membres du corps de nobles, comme le plus sûr garant de ses libertés antiques & de ses privilèges. — Les diètes de Pologne ne s'assemblant que tous les deux ans, & ne pouvant se tenir que pendant l'intervalle de six semaines : autre loi prétendue fondamentale, & garantie par la violence russe, employoient tout leur temps à examiner les opérations du conseil. Chaque assemblée trouvoit une ample matière à accuser & examiner les iniques travaux de deux ans. Mais rarement parvenoit-on à pouvoir casser quelques arrêtés du conseil, & ce n'étoit encore que ceux sur des objets particuliers & peu intéressans pour la nation. On finissoit donc ces diètes & ces discussions, par demander la cassation du conseil ; mais c'étoit toujours en vain ; car une autre loi, encore imposée & soutenue par la Russie, lui servoit à rendre toutes les réclamations patriotiques infructueuses & nulles. Cette loi, connue sous le nom de *liberum veto*, attribuoit individuellement à chaque député un droit suffisant pour anéantir toutes les délibérations & arrêtés de la diète. Il suffisoit à cet effet de prononcer cette seule parole, *veto*, sans même la motiver, & s'opiniâtrer à ne pas la rétracter. — Cette loi fait partie essentielle du prétendu traité de 1775, conclu par la diète de cette année, entre la Russie & la Pologne, au temps du premier démembrement de ce pays : traité monstrueux & absurde de garantie du gouvernement, cassé par la diète constituante de 1788 tenue jusqu'à la fin du mois de mai 1792, où elle fut malheureusement prorogée à un temps illimité, le roi ayant solemnellement dé-

claré qu'il se mettoit à la tête de l'armée qui combattoit déjà contre les Russes.

(*d*) Les Polonois ont voulu que cette diète de 1788 fût confédérée, afin que les objets qui devoient s'y traiter, pûssent être arrêtés par la pluralité des suffrages. — Les confédérations en Pologne, depuis leur origine, n'étoient autre chose que des insurrections partielles de la noblesse contre les abus du gouvernement, ou contre le gouvernement lui-même. Dans le premier cas, la noblesse confédérée contre le pouvoir exécutif, demandoit, à main armée, le redressement de ces abus. Lorsque les confédérés se trouvoient assez en force pour faire convoquer une assemblée représentative ou une diète, cette diète s'appelloit *confédérée*, & formoit une espèce de confédération civile. Dans ce cas, l'assemblée entière ayant les mêmes vues dans ses opérations, excluoit nécessairement l'exercice du droit individuel du *liberum veto*, & soumettoit à la pluralité des suffrages la décision des objets pour lesquels tous les nonces ou députés des districts s'étoient réunis ou confédérés. Quelquefois les députés assemblés en diète, ne trouvant pas d'opposition de la part du gouvernement, ou de la violence étrangère, se constituoient en une une diète de ce genre. Celle de 1788, a présenté une confédération de cette nature, c'est-à-dire, confédération civile. La confédération formée à Pétersbourg, au commencement de l'année 1792, connue sous le nom de *Targowice*, village où elle a été proclamée le 14 mai de la même année, ayant pour principe la volonté de Catherine, pour soutien les troupes russes, & pour but la destruction du gouvernement que la nation avoit accepté, présente la seconde espèce de confédération, c'est-à-dire, de confédération contre le gouvernement, connue en Pologne sous le nom de *rokosz*, ou rébellion.

(*e*) Le roi de Pruſſe prétendoit entendre par le *ſtatu quo*, arrêté à Reichenbach, pour ſervir de clauſe eſſentielle au traité de paix avec la Porte ; que l'empereur d'Allemagne, ainſi que le Sultan, devoient reſter en poſſeſſion de tout le territoire dont ils avoient reſpectivement joui avant la guerre ; mais le miniſtère de Vienne, au temps des conférences de Szyſtow, a refuſé d'entendre cette clauſe de la même manière, ſoutenant que ce *ſtatu quo* déſignoit, non-ſeulement la poſſeſſion du territoire telle que l'empereur en jouiſſoit avant la guerre, mais encore telle qu'elle lui paroiſſoit devoir appartenir. Ceci peut donner la meſure de mépris qu'on portoit à la convention de Reichenbach.

(*f*) Le droit de poſſeſſion de la ville de Dantzic, ſéparée de la Pologne depuis le premier démembrement du pays, par toute l'étendue de la Pruſſe occidentale, n'apportoit que de très-foibles avantages à la république de Pologne. Ils conſiſtoient en un don annuel de douze mille ducats de Hollande, que la ville faiſoit au roi de Pologne pour le maintien de ſes privilèges : ceux-ci, quoique infiniment préjudiciables au commerce de la Pologne, parce qu'ils rendoient les négocians de la ville de Dantzic les arbitres du prix de toutes les productions de ce pays, étoient toujours reſpectés par les Polonois, leur bonne-foi les empêchant d'y porter la moindre atteinte. — Lorſque les Dantzicois ſe furent apperçus que le roi de Pruſſe deſiroit d'entrer en négociation avec le comité des affaires étrangères de la diète de 1788, au ſujet de la ceſſion de cette ville, ils tâchèrent de toute manière à y mettre des entraves, perſuadés que ſi le roi de Pruſſe s'emparoit de leur ville, & de leur port, leurs privilèges ne ſeroient nullement obſervés, & tourneroient à l'avantage des ſujets pruſſiens. Le magiſtrat de Dantzic invoqua la protection de l'impératrice

ratrice de Russie, pour le garantir de la domination prussienne. Cette cession n'eut pas lieu pour lors, la diète n'y ayant pas accédé ; mais dans l'année 1793, la Russie fit présent du magistrat & de la ville de Dantzic au roi de Prusse, pour recompenser celui-ci de son mérite constant à exécuter servilemeut ses projets & ses ordres impériales.

(*g*) Les expressions de la note du ministère de Dannemarck, dont il est ici question, se ressentoient de cette espèce d'avilissement dans lequel la Russie a constamment entraîné ses alliés ; combien elles constrastent avec la dignité qu'a déployé le Dannemarck, depuis l'époque où brisant des liens égalemeut honteux & perfides, il a consolidé par un heureux rapprochement de la Suède son indépendance & sa gloire ; elles étoient les suivantes : « Il » paroît donc à sa majesté danoise, qu'il est possible de » proposer aux cours alliées d'adopter le *statu quo* limité, » auquel l'impératrice paroît avoir consenti d'avance. Si la » Russie garde Oczakow & son territoire jusqu'au Dniester, » pourvû que les fortifications de cette place soient rasées ; peut-être sous la condition de ne les jamais relever ; » peut-être d'y ajouter celle de ne point établir des colonies » militaires dans tout ce pays ; peut-être d'y établir un dé- » sert passant : ce sont autant de possibilités tirées, & de la » nature des choses qui peuvent fonder une négociation, & » terminer des moyens. *On pourroit encore en trouver dans* » *les preuves d'une amitié renouée par des conventions* » *indépendantes du théâtre de la guerre, agréables aux cours* » *alliées, & qui renoueroient les liens d'un système amical,* » *rétabli dans toutes ses parties.* »

(*h*) Les déclarations verbales que Lucchesini cite dans cet endroit pour preuve de la vertu de son maître, & que cependant il ne croyoit pas convenable de présenter par écrit, étoient contenues dans ces termes. « J'ai ordre,

» de la part de ma cour, de déclarer que le roi mon maître
» n'a nullement contribué à la constitution du 3 mai, &
» que si le parti patriotique vouloit la défendre par la force
» des armes, le roi ne se croyoit pas obligé à le secourir
» en vertu du traité d'alliance. »

(*i*) De tous les ministres qui l'ont précédé, aucun n'a possédé dans un degré aussi éminent l'art de tromper. Benoit & Blanchot, Français d'origine, agens employés à Varsovie, par Frédéric II, au temps du premier démembrement de la Pologne & depuis, étoient des exécuteurs fidèles des crimes de leur maître, auquel ils devoient être naturellement dévoués. Mais Lucchesini doit être envisagé comme l'ame de Frédéric - Guillaume, qui, si elle cessoit de l'animer un instant, ne sauroit faire un pas dans la carrière périlleuse où son avidité & l'astuce des cours coalisés l'ont entraîné. Lucchesini, convaincu que quand il se sépareroit du corps de son maître, celui-ci abandonné à son impéritie, ne songeroit qu'à s'amuser avec ses filles & ses illuminés, & feroit sentir par-là à la coalition qu'il se détache de ses intérêts, s'est rendu à Vienne pour y comploter avec les agens anglais, russes & le ministère de l'empereur, sur les moyens de tirer d'embarras son maître, & pour gagner pour lui-même de l'argent de l'Angleterre, de la Russie & de l'Autriche, & en gagner encore près de son maître. D'autres agens, comme Benoit, Blanchot & Buhholtz, &c. servoient leur maître comme des sujets qui servent pour avoir des pensions, des cordons rouges, bleus & noirs, & des retraites prétendues honorables. Lucchesini, outre les pensions, outre les cordons de toutes les couleurs, gagne, & de ceux qu'il sert, & de ceux qu'il trahit. A Varsovie, le traité d'alliance de son maître avec la diète de Pologne, lui a valu au moins quinze à vingt mille ducats. Au congrès de Szystow, où l'on négocioit le traité de

paix avec la Turquie, il en gagna de côté & d'autre jusqu'à quarante mille ducats. Mais outre ces gains, qui sont réputés pour des revenans bons aux ministres des rois, Lucchesini savoit s'en inventer d'autres, qui prouvent combien il sait combiner un agiotage mercantile avec la jonglerie de sa diplomatie italienne. — Au moment de son départ de Varsovie il sut encore escroquer au-delà de vingt mille ducats à Stanislas. Ce roi, qui a été le plus fieffé dissipateur de son pays, après avior contracté la valeur de plusieurs millions en Hollande, & ne pouvant puiser dans le trésor public pour faire face à ses dépenses en maîtresses, peintres, chanteurs, chanteuses, italiens, apologistes & courtisans, espions dans l'étranger, &c. &c. avoit fait une émission de ses billets pour quelques millions de florins de Pologne; ces billets perdoient pour le moins deux tiers de leur valeur. Lucchesini en fit l'acquisition *au rabais* pour plus de vingt mille ducats; & au moment de partir de Varsovie, après s'être distingué comme nous l'avons signalé ci-dessus, il se présenta à Stanislas, lui demanda le paiement de ces billets, le menaçant de sa langue veneneuse & de la grande colère de son maître Frédéric-Guillaume, s'il ne les lui payoit pas comptant. Stanislas, pour se ménager les bonnes graces du valet & du maître, se défit de ses épaulettes en gros brillans, & paya la valeur totale indiquée dans ses billets. — Observez encore que, si Frédéric-Guillaume, ennuyé des fatigues de la guerre, & se décidant de bonne-foi à se séparer de la coalition, & à vivre en paix avec ses voisins, ce qui ne paroît pas probable, faisoit de lui-même quelques démarches y relatives, Lucchesini & ses affidés auprès de Guillaume, sauroient dans peu de temps les lui faire dénier, en lui prouvant que ce n'est que sa vertu & sa probité individuelle qui l'ont entraîné à séparer ses intérêts de ceux de la coalition, & à engager à cet effet sa parole, à laquelle, il est vrai, sa majesté ne de-

vroit pas manquer comme honnête-homme ; mais qu'elle n'étoit pas obligée de tenir comme un grand roi, intéressé à la gloire de ses sujets. —C'est d'un pareil raisonnement que Lucchesini, son beau-frère Bischofswerder, Schulembourg & compagnie s'étoient servi pour absoudre Frédéric-Guillaume, de la perfidie de la rupture de son traité d'alliance solemnellement contracté avec la Pologne.

(*j*) *Note présentée par le comte Malahowski, grand-chancelier de la couronne, par ordre de la confédération de Targowice, à M. de Buhholtz, ministre du roi de Prusse à Varsovie, le 12 décembre 1792, au sujet de la nouvelle de l'entrée des troupes prussiennes en Pologne.*

« La sérénissime confédération ayant reçu des rapports de la part de M. Byzrewki, lieutenant-général & commandant la division de la Grande-Pologne, ainsi que d'autres différens endroits, au sujet d'une nouvelle qui se répand dans le pays, sur la destination d'une partie des troupes prussiennes qui devoient entrer hostilement sur le territoire de la république, ou former un cordon sur ses frontières; le soussigné a reçu ordre de déclarer à M. Buhholtz, envoyé extraordinaire & ministre-plénipotentiaire de sa majesté le roi de Prusse, que quoique la république, pleine de confiance dans les sentimens d'un monarque, ami & allié, ne sauroit envisager ces nouvelles autrement que comme des faux bruits, répandus exprès pour mettre en doute les rapports d'amitié subsistans entre sa majesté prussienne & la république de Pologne, ainsi que pour exciter l'inquiétude dans les esprits & causer des troubles dans l'intérieur du pays ; comme cependant le moyen le plus sûr & le plus efficace de détruire les bruits ainsi répandus, est d'obtenir une assurance positive à cet égard de la part de M. l'envoyé ; la confédération s'y attend, d'autant plus qu'elle servira à tranquilliser les esprits, &

à inspirer à la nation polonoise une parfaite confiance fondée sur les sentimens de sa majesté prussienne, & sur les titres du bon voisinage, d'amitié & d'alliance qu'elle voudroit toujours conserver. — Le soussigné s'acquittant par la présente note des ordres reçus, se flatte que M. l'envoyé voudra bien y répondre conformément à l'attente de la confédération. — Fait à Varsovie le 12 décembre 1792. *Signé*, Malachowski. »

Réponse *du ministre prussien, à la note, ci-dessus.*

Le soussigné, envoyé extraordinaire & ministre-plénipotentiaire de sa majesté le roi de Prusse, n'ayant de la part de sa cour aucune notion relativement aux nouvelles & à l'opinion généralement répandues, suivant la teneur de la note en date d'hier, de son excellence M. le comte Malachowski, grand chancelier de la couronne & président du département des affaires étrangères, répondant à la demande : Si une partie des troupes de sa majesté prussienne est destinée soit à entrer sur le territoire de la république de Pologne, soit à former un cordon sur ses frontières, ne sauroit satisfaire plus efficacement à la demande de la république, qu'en promettant de donner connoissance au ministère de sa majesté prussienne de la note qu'il vient de recevoir ; & c'est ce dont il ne tarde pas de prévenir son excellence M. le grand-chancelier de la couronne, afin de le mettre à même d'en faire son rapport là où il appartient. Il lui fait observer en attendant, que les sentimens de sa majesté prussienne, en ce qui regarde la tranquillité & tout ce qui peut y contribuer, sont trop connus pour pouvoir leur donner, sur de simples bruits, tels que ceux dont il est question, une interprétation contraire. — Fait à Varsovie ce 13 décembre 1792. *Signé*, de Buhholtz.

(*k*) Cette déclaration du 16 janvier 1793 fut suivie d'une autre, en date du 24 février de la même année, relative

à l'envahissement du territoire, de la ville & du port de Dantzic, à laquelle le roi de Prusse imputoit aussi d'être le siège de la secte des Jacobins. Le retard de la publicité de cette dernière déclaration doit être attribué à ce que l'Angleterre y avoit différé son assentiment. On remarque dans ces déclarations du 16 janvier & du 24 février cette différence, que dans la première le roi de Prusse ne parle que de l'assentiment de l'empereur, & que dans l'autre il déclare positivement, *qu'il s'est entendu au sujet de Dantzic avec les puissances y ayant un intérêt commun.*

(*l*) Catherine se nomme impératrice *de toutes les Russies*, pour prouver par-là, qu'outre le pays moscovite, appellé Russie, la Russie blanche, rouge & autres provinces de l'Ukraine, appellées du même nom, & composant incontestablement le territoire de la Pologne, depuis envahi par ses troupes, lui appartiennent.

(*m*) Ces desseins sont détaillés dans la déclaration de guerre à la nation polonoise, en date du 18 mai 1792, & prouvés suffisamment depuis, par le dernier démembrement de la Pologne, qui en a été la suite.

(*n*) Quelle autorité, quel droit pouvoit rendre légitime la rebellion de Targowice, suscitée à Pétersbourg & appuyée depuis par les barbares satellites de Catherine ?

(*o*) Non, ils n'ont pas été vaincus, mais trahis, & abandonnés par le roi & ses complices, qui livrerent la nation à la merci de la prétendue magnanimité russe.

(*p*) N'est-ce pas se jouer de tous les principes d'humanité, que de les attribuer aux bourreaux qui dévastoient notre pays par le fer & la flamme ? C'est sous les ordres de ces *humains* généraux, qu'à la bataille de Boryszkowce, en 1792, les cosaques s'étant approchés des bagages de l'armée polonoise, perçoient de leurs lances les femmes

affises sur les chariots de bagages, & les enfans qu'elles tenoient dans leurs bras ; & soulevant ces enfans sur la pointe des piques, les montroient ainsi a leurs mères expirantes. C'est dans cette campagne, comme dans les précédentes, que ces barbares ne respectant ni l'âge ni le sexe, coupoient les nez, les bras, & comptoient au nombre de leurs trophées ces membres palpitans dispersés dans les campagnes, au milieu des ruines & des cendres. . . . . .

(*q*) Eh ! pourquoi les fomentoit-elle ?

(*r*) Jamais il n'y eut en Pologne de clubs de Jacobins, ni indépendans ni affiliés avec celui de Paris. Mais parce que dans des sociétés particulières on témoignoit le desir de secouer le joug du despotisme, qu'on se réjouissoit des succès des armées françaises, & qu'à l'exemple de ce peuple généreux, on vouloit rendre la jouissance de la liberté aux cultivateurs, serfs jusqu'alors ; abusoit-on par-là de ces principes & de ces droits sacrés que la nature a gravés dans les cœurs de tous les hommes, pour le bonheur des individus ainsi que pour celui des nations ? Appartenoit-il d'ailleurs à la Czarine de Russie de se rendre l'interprète des vœux & des intentions d'une nation indépendante, & de s'attribuer le droit de décider de son sort ?

(*s*) L'envie de détourner de ses frontières une épidémie, soit physique, soit morale, donne-t-elle à une puissance le droit de s'approprier le territoire d'un autre ; & sur-tout lorsque cette épidémie n'est que dans l'imagination alarmée d'un despote ?

(*t*) Il seroit curieux de savoir où la Czarine & le roi de Prusse ont puisé le droit qui les autorise à déterminer les degrés & les proportions convenables aux nations indépendantes ? Par quels principes ces nouveaux géomètres politiques pensent-ils pouvoir résoudre ces problêmes de

leur monſtrueuſe diplomatie ? En effet, ce langage inouï jusqu'à nos jours dans le code des droits des gens, ne livre-t il pas les propriétés de chaque nation à la balance de la perfidie, au compas de l'avidité de ces deſpotes ; & ne doit-il pas enfin déſiller les yeux de l'Europe entière, trop long-temps aveuglée ſur leurs abſurdités & leurs forfaits ?

(*u*) Sur ce fondement on auroit donc pu s'emparer de toute la Pologne, c'eſt-à-dire, juſqu'au point où l'on ne trouveroit plus de frontières.

(*x*) Felix Potocki, choiſi par la Czarine de Ruſſie pour être le principal inſtrument de ſes intrigues en Pologne, fit un préſent de cent mille ducats à Zubof, favori de la majeſté femelle. Lorſqu'en 1793, trompé dans ſes deſſeins criminels il revint à Pétersbourg, on l'avertit qu'il n'y étoit plus néceſſaire. Abhorré en Pologne, dédaigné à Pétersbourg même, éprouvant le ſort réſervé aux traîtres à la patrie, il ſe réfugia à Hambourg avec tout l'argent qu'il a pu ramaſſer, méritant, par la prodigalité de ſes dépenſes, la protection du noble ſénat de cette ville.

Voyons quel eſt le jugement que porte l'auteur de la brochure déjà citée d'*Hiſtoire de la prétendue révolution de Pologne, en* 1791, ſur la perſonne de Felix Potocki, & ſur ſa conduite envers ſa patrie, *page* 48. « M. le comte » Potocki, général d'artillerie, avoit fait graver ſur les » canons dont il fit préſent à la république :

» *Bello nunquam civili.*

» *Il ne prévoyoit pas alors que la corruption de ſes con-* » *frères le forceroit à ſe mettre à la tête des mécontens*, » c'eſt-à-dire, des confédérés de Targowice & des Ruſſes. » On pourroit juger par ce ſeul paſſage de l'eſprit dans lequel eſt écrit l'ouvrage entier.

De l'Imprimerie de BELIN, rue Jacques, N°. 22.

